

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 19 octobre 2016

Le mercredi 19 octobre 2016, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le jeudi 13 octobre 2016.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Cyril MOURIN
Mme Célia BLAUDEL à partir de la délibération 14/16/212
M. Hermano SANCHES RUIVO
Mme Élisabeth GUY DUBOIS
Mme Valérie MAUPAS
M. Pascal CHERKI
Mme Hervé BEGUE
M. Éric AZIERE à partir de la délibération 2016 DDCT 142
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir de la délibération 2016 DFPE 164

dont les mandataires sont respectivement :

M. Cédric GRUNENWALD
M. Armand RENARD
Mme Mélody TONOLLI
Mme Carine PETIT
Mme Marianne AUFFRET
M. Amine BOUABBAS
Mme Catherine CHEVALIER
M. Stéphane FERTIER
M. Bertrand LESAIN

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE

M. Etienne MERCIER

M. Éric AZIERE jusqu'à la délibération 14/16/214

Mme Célia BLAUDEL jusqu'à la délibération 14/16/212

Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 14/16/214

M. Armand RENARD jusqu'à la délibération 14/16/212

M. Patrick VIRY jusqu'à la délibération 2016 DJS 266

Mme PETIT ouvre la séance à 20h00.

Mme PETIT

Je demande aux élus de prendre place. Voici les pouvoirs que j'ai reçus : Célia BLAUDEL à Armand RENARD, Cyril MOURIN à Cédric GRUNENWALD, Hermano SANCHES RUIVO à Mélody TONOLLI, Élisabeth GUY-DUBOIS à moi-même, Valérie MAUPAS à Marianne AUFFRET, Pascal CHERKI (qui est à l'Assemblée Nationale) à Amine BOUABBAS et Hervé BEGUE à Catherine CHEVALIER. J'excuse Patrick VIRY qui nous rejoindra en cours de séance.

14 2016 26 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Mme PETIT

Avant de passer à l'approbation du compte-rendu de notre dernière séance, je souhaite que nous approuvions l'ordre du jour complémentaire que nous avons adressé à l'ensemble des conseillers il y a 24 heures. Il s'agit de trois délibérations, dont une qui nous paraissait importante, la DFPE 190, qui concerne un établissement petite enfance du 14^e arrondissement, ainsi que la délibération DPP 8, qui concerne des subventions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances, et la délibération DDCT 132, qui concerne des subventions à 38 associations porteuses de 44 emplois d'adultes relais.

Je vous propose d'adopter cet ordre du jour complémentaire.

M. FERTIER

Bonsoir à tous. Nous avons effectivement reçu il y a moins de 24 heures cet ordre du jour complémentaire par la procédure dite d'urgence. Il me semble que la procédure de rattrapage serait mieux appropriée. Ce n'est pas la première fois. Disposer de trois délibérations supplémentaires moins de 24 heures avant l'ouverture d'un conseil, alors qu'elles n'ont pas un caractère d'urgence, dénote d'une mauvaise organisation récurrente de votre part, et d'un certain mépris à l'égard des membres de ce conseil, qui ont une vie familiale et une vie professionnelle. Ce n'est pas raisonnable de nous transmettre des délibérations, aussi importantes soient-elles moins de 24 heures avant l'ouverture de ce conseil. C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette demande de modification de l'ordre du jour.

J'en profiterai pour vous rappeler qu'à la suite de notre dernier conseil, certaines questions orales vous avaient été posées. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse, ni le bilan relatif aux horaires du parc Montsouris, que vous aviez pourtant promis de transmettre (confère p.46 du procès-verbal du dernier conseil d'arrondissement). Merci.

Mme PETIT

Merci. Je mets aux voix l'ordre du jour complémentaire.

DELIBERATION N° 212

14 2016 26 Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Votants :	23	dont 6	pouvoirs
Pour :	20	dont 6	pouvoirs
Abstentions :	3 (Les Républicains)		

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2016 21

Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 12 septembre 2016

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je vais vous demander d'adopter le compte-rendu des délibérations de notre séance du 12 septembre dernier, mais auparavant j'ai deux demandes d'interventions du public. Je vais commencer par Rodolphe BOESPFLUG, puis M. LEPERS.

M. BOESPFLUG

Bonsoir à toute et à tous. Ma question concerne le dernier compte-rendu ainsi que les précédents. Je suis vice-président du conseil de quartier Mouton-Duvernet. Notre conseil de quartier a formulé à l'attention du conseil d'arrondissement plusieurs vœux qui ont été adoptés. Comme le prévoit la dernière charte des conseils de quartier, je voulais savoir si vous pensiez nous communiquer les suites données à ces vœux approuvés.

Mme PETIT

Certains sont inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil d'arrondissement.

M. BOESPFLUG

Pour mémoire, il y avait un vœu sur le compost (notamment sur le montage juridique), un sur le maintien de la traverse Bièvre-Montsouris, et un sur l'avenue du Général Leclerc.

Mme PETIT

Exactement. Ils seront bien inscrits au prochain ordre du jour, lors de la séance du 28 novembre.

M. LEPERS, vous souhaitez prendre la parole.

M. LEPERS

Bonjour Madame la Maire, Messieurs et Mesdames les élus. Je voulais prendre la parole car j'ai été surpris d'apprendre que lors de votre conseil d'arrondissement du 12 septembre, LaTéléLibre, que je dirige depuis bientôt 10 ans a été gravement mise en cause, et que j'ai été moi-même mis en cause, parce que nous demandions une subvention pour reconduire l'opération *Stop Intox*. Elle n'a pu être reconduite ; vous avez enlevé cette subvention de l'ordre du jour.

M. LESAIN ? Je ne sais pas qui est M. LESAIN ? Bonsoir Monsieur ! Vous avez pris la parole lors de ce moment de démocratie. J'ai lu ce que vous avez dit ; j'en ai été profondément affecté. Ce que vous avez déclaré est profondément injuste, faux, et diffamatoire. Vous avez sous-entendu que LaTéléLibre était dirigée par une famille dont j'étais l'un des membres, et que nous nous enrichissions avec de l'argent public via une société domiciliée à LaTéléLibre. Monsieur, c'est très grave ! J'ai été contraint d'écrire une lettre que j'ai envoyée à tous les élus. Vous avez également sous-entendu que nous protégions et que nous défendions des théories conspirationnistes sur notre site, et qu'en ce sens

nous ne serions pas les mieux placés pour faire une opération d'information citoyenne sur les théories du complot qui sont actuellement sur internet.

Je demande, Mme la Maire, que cette lettre soit adjointe à la déclaration de M. LESAIN. Nous sommes aujourd'hui dans une situation de blocage, puisque pour l'instant la mairie ne vote pas cette subvention. Si M. LESAIN veut me répondre, je suis disposé. J'aurais préféré, M. LESAIN, que vous veniez nous voir et que vous nous expliquiez quel problème vous aviez avec notre association. J'ai répondu point par point. Vous pensez que cette subvention est trop importante, semble-t-il. Vous refusez qu'elle soit attribuée à LaTéléLibre. Elle est de 23 000 euros. Nous avons chiffré la prestation que nous fournissons aux Parisiens (aux jeunes Parisiens) des quartiers défavorisés. Si nous prenons les tarifs les plus bas du marché, nous arrivons à une prestation de l'ordre de 54 000 euros. Vous qui travaillez dans la communication, vous êtes vous mêmes spécialistes de ce genre de budget, et vous avez pu constater que nous avons fait beaucoup d'efforts sur cette affaire. C'est un projet citoyen, responsable. Nous remettre en question est déjà très grave, mais nous diffamer en sous-entendant que nous nous enrichissons avec de l'argent public, me pousse à demander à mon avocat si je peux vous demander réparation.

M. LESAIN

Bonsoir à tous. Bonsoir M. LEPERS. Je suis ennuyé que vous ayez lu que je vous mettais en cause sur du détournement d'argent public. Ce n'est absolument pas le cas. Je vous laisse vous rapprocher de votre avocat. Je ne pense pas qu'il y ait matière, mais je ne suis pas juriste, je vous laisse donc regarder cela avec lui.

M. LEPERS

Vous voulez donc dire qu'il n'y a pas d'enrichissement personnel ? Qu'il n'y a pas de bénéfice ?

M. LESAIN

Excusez-moi... si je puis vous répondre.

Mme PETIT

Allez-y ? M. LESAIN. Si M. LEPERS souhaite prendre la parole après, il pourra le faire.

M. LESAIN

Ce que je veux indiquer, c'est que je suis étonné, Mme la Maire, que vous ayez transmis un compte-rendu du conseil d'arrondissement avant que celui-ci ne soit validé (nous allons en effet le valider dans quelques instants). D'ailleurs, les termes qui figurent dans ce compte-rendu ne sont pas exactement les termes qui sont indiqués : sur le point qu'évoquait M. LEPERS, je n'ai pas dit « *Le directeur de cette association est aussi le gérant d'une entreprise de production audiovisuelle qui avait installé son siège social à la même adresse, ce qui fait des bénéfices confortables.* » mais « *Le directeur de cette association est aussi le gérant d'une entreprise de production audiovisuelle qui avait installé son siège social à la même adresse, et qui fait des bénéfices confortables* ». Cette société fait des bénéfices confortables.

M. LEPERS, j'entends ce que vous dites et je suis navré que vous vous retrouviez dans une situation délicate par rapport au financement de votre projet. Je n'aurai certainement pas pu aller vous voir auparavant pour vous parler de la justification de cette subvention, dans la mesure où les dossiers nous sont fournis juste avant le conseil.

J'aurais aimé pouvoir évoquer avec vous ce que vous évoquez dans votre lettre, à savoir que l'entreprise utilise des moyens techniques financés en partie par l'association...

M. LEPERS

Elle ne les utilise pas, elle les loue.

M. LESAIN

... Puisque Mme TONOLLI me disait il y a un peu plus d'un an lors d'un conseil d'arrondissement que ce n'était pas le cas. J'ajoute que je posais la question de savoir si le site *Stop Intox* financé par cette subvention était en ligne. Je n'ai pas eu de réponse.

M. LEPERS

Vous avez eu une réponse dans ma lettre.

M. LESAIN

Il n'est donc pas en ligne ?

Mme PETIT

M. LESAIN, terminez votre intervention.

M. LEPERS

Le site n'est pas en ligne puisque la subvention n'a pas été versée.

Mme PETIT

Ce n'est pas un débat... je propose que M. LESAIN fasse son intervention, que M. LEPERS puisse répondre et qu'ensuite nous passions au vote.

M. LESAIN

La réponse est très simple : cette délibération a été retirée de l'ordre du jour de ce conseil. Lors du Conseil de Paris qui a suivi, la délibération a été adoptée avec un amendement déposé par Colombe BROSSEL (16')-je l'ai ici- qui retire votre subvention. Ce soir, nous allons à nouveau examiner cette délibération sans la subvention à votre association. Ce n'est donc pas moi qui demande à ce que vous n'ayez pas cette subvention, c'est le conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris.

Je vous invite à vous rapprocher de Mme HIDALGO pour savoir pour quelle raison elle ne vous propose pas cette subvention. Par ailleurs, vous avez reconnu dans votre courrier qu'avaient été en ligne pendant plus de 5 ans sur le site de LaTéléLibre, signés de la rédaction, des articles mettant ouvertement en cause les versions reconnues sur un certain nombre de faits historiques, comme le 11 septembre. Dans votre lettre, figurent des remerciements à mon égard pour vous avoir informé que ces contenus étaient toujours en ligne. Je vous en prie !

Mme PETIT

Mme KOSCIUSKO-MORIZET, rapidement.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

On comprend votre gêne.

Mme PETIT

Nous ne sommes pas du tout gênés.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Je souhaite absolument que deux points soient inscrits de manière explicite au procès-verbal : le premier est que vous reconnaissez que les comptes-rendus non validés du conseil sont diffusés à l'extérieur, ce qui laisse planer le soupçon d'une collusion, d'une proximité (utilisez-vous ces comptes-rendus pour alerter des amis dont vous pensez qu'ils peuvent se sentir mis en cause ?) Nous

prenons bonne note (ou bien mauvaise note) de cela et nous attendons naturellement des explications sur ce fait. Le deuxième point, je le dis à l'attention de cette assemblée, est le retrait de cette délibération, dans ce contexte dont on voit à quel point, il sonne comme un aveu

Mme PETIT

J'avais annoncé dès l'intervention de M. LESAIN que ce n'était pas du tout un secret. Par ailleurs, les séances sont publiques. J'ai prévenu M. LEPERS des propos tenus, qui me semblaient assez graves et qui pouvaient, puisqu'il y avait du public, prêter largement à confusion et à interprétation. Je vous l'avais dit ; il n'y a donc aucune surprise. Par ailleurs, je crois qu'il n'y a jamais eu de problème quant aux comptes-rendus de nos séances, ni sur les interventions du public ni sur les interventions des élus. Nous noterons cette proposition ; l'ensemble des débats sont toujours retranscrits d'une séance à l'autre.

Et nous ne sommes absolument pas gênés.

M. LEPERS

Bien sûr, M. LESAIN, vous avez noté qu'un article était sur le site de LaTéléLibre depuis 2009. Nous pensions réellement l'avoir effacé, nous vous l'avons expliqué. C'est une erreur de notre part. Je vous remercie de nous l'avoir notifiée. L'auteur de cet article (qui était une annonce d'un grand article) a été mis à la porte de l'association dans les semaines qui ont suivi sa publication, qui posait effectivement des problèmes déontologiques graves. Nous vous remercions. Nous pensions qu'il était retiré. Il ne l'était pas. Nous avons plus de 3000 articles et nous sommes plutôt enclins à parler avec les gens qu'à enlever des articles qui ne nous sont pas forcément signalés. Là-dessus, je vous remercie, mais pas sur les accusations de collusion familiale que vous nous portez. La société dont vous parlez ne fait pas de bénéfice depuis trois ans ; je pense même que nous sommes déficitaires, cette société est déficitaire. Vous êtes donc mal renseigné. Pour prouver notre bonne foi, nous avons une façon de travailler qui est familiale : il n'y a que des bénévoles à LaTéléLibre. Il n'y a que trois salariés. Je suis moi-même parfois payé pour des cours que je donne. Ces trois salariés sont des emplois très peu payés, vous pouvez regarder nos comptes. Si vous étiez de bonne foi, vous seriez venu nous voir. Nous essayons de faire un travail militant ; nous faisons des émissions. Mme KOSCIUSKO-MORIZET est venue à LaTéléLibre lors d'un débat ; elle a pu constater que 18 bénévoles y participaient et que personne n'était payé. Nous avons pu payer une bouteille de champagne pour Mme KOSCIUSKO-MORIZET, comme nous le faisons pour tous nos invités, grâce aux cotisations et non aux subventions. À LaTéléLibre, nous nous battons pour une forme d'information. Le fait que vous nous empêchiez de continuer notre travail d'information et de formation envers les jeunes sur les questions du complotisme, m'amène à me poser des questions : pourquoi, Monsieur ?

Je ne sais pas où en est la situation de cette subvention. Je ne comprends pas très bien ce qui s'est dit sur le retrait par Mme HIDALGO. J'espère avoir des informations, mais je ne veux pas prendre plus de temps à cette assemblée. Merci.

Mme PETIT

Merci. Je vous avais transmis la première mouture de ce passage, ainsi qu'aux services de la Ville et aux adjoints à la Maire de Paris concernés, pour demander que cette délibération ne soit pas inscrite au Conseil de Paris.

M. LESAIN

J'entends très bien ce que vous dites, M. LEPERS. Je ne remets pas en cause le travail de LaTéléLibre, de l'association Les amis de LaTéléLibre. Je signale que lors de la prise de parole j'avais indiqué que je ne vous tenais absolument pas responsable de l'ensemble de ce qui était dit par vos salariés. Je trouve simplement que sur ce sujet du complotisme, cet événement illustre à mon sens que vous n'êtes pas forcément l'acteur le mieux placé. Je ne remets pas en cause votre travail. En revanche, je confirme que je n'ai pas le pouvoir de vous ôter une subvention au sein de la Ville de Paris. La Ville de Paris fait ses choix et a décidé aujourd'hui de vous ôter cette subvention sur la base d'informations que j'ai sorties en cinq minutes en consultant votre site internet. Ce qui m'étonne, c'est que les neuf mois d'instruction de la subvention, ainsi que de la subvention précédente qui vous

avait été versée l'an passé n'aient donné lieu à aucun moment de la part des services de la Ville de Paris à une recherche de cinq minutes via Google.

Mme PETIT

Je vous propose d'adopter le compte-rendu de la séance, avec la proposition de joindre la lettre que M. LEPERS a adressé à l'ensemble des conseillers d'arrondissement. Vous avez le droit de voter contre.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Nous n'avons pas été destinataires du courrier.

M. LESAIN

Pourquoi la joindre au compte-rendu ?

Mme PETIT

Pour répondre aux propos que vous avez tenus.

M. LESAIN

C'est un compte-rendu, Mme la Maire. Ce qu'a dit M. LEPERS figurera si vous le souhaitez, au compte-rendu de cette séance. C'est un compte-rendu ; on n'ajoute pas d'annexe à un compte-rendu.

Mme PETIT

Je me doutais de cette réponse. Nous allons mettre aux voix le compte-rendu de la séance du conseil d'arrondissement... D'autres élus souhaitent-ils prendre la parole sur d'autres modifications ou sur d'autres parties ?

M. LESAIN

Vous avez bien noté ma modification en page 33 : remplacer « *ce qui fait* » par « *et qui fait* ». J'ajoute que nous avons un problème de comptage des votes en page 13 : ce ne sont pas quatre votes contre, mais six.

Je termine en revenant sur ce que disait Stéphane FERTIER, en vous indiquant que non seulement l'envoi promis du bilan de l'été à Montsouris n'a pas été transmis, mais que cette demande concerne également une demande de budget du festival Start 14, comme nous l'a proposé Mme TONOLLI en page 39. Merci par avance de faire passer ces documents.

Mme PETIT

C'est bien noté. Je soumetts aux voix, avec les modifications de M. LESAIN. L'ensemble de nos échanges, M. LEPERS, sera bien intégré au compte-rendu de cette séance, que nous soumettrons au vote.

Pouvez-vous dire, M. LEPERS, si vous avez bien envoyé votre courrier à l'ensemble des élus ?

M. LEPERS

J'ai pris la liste sur le site du 14^e, et je pense que tout le monde l'a reçu. Je n'ai pas eu de réponse. J'ajoute que je suis beaucoup plus précis dans ce document que dans ce que je viens de dire. Si j'avais su que ce document ne pouvait pas figurer en annexe, je vous aurai fait une déclaration orale, en lisant mon texte, qui comporte des chiffres et des informations très précises. Je suis profondément choqué de votre intervention, non documentée, sur une erreur que j'ai décrite moi-même, lors d'un Envoyé Spécial ; j'ai moi-même parlé à **M. HAMZA**. Il a été mis à la porte de LaTéléLibre à partir du moment où ce qu'il colportait était des propos complotistes, notamment en mettant en cause les Juifs. À partir du moment où il est parti sur ces options, il a été mis à la porte

de LaTéléLibre. Je l'ai déclaré publiquement et vous avez pu le voir dans ce reportage d'Envoyé Spécial auquel vous faites référence dans votre déclaration.

Mme PETIT

En termes de méthode, il est bien d'aller à la rencontre des associations. Cela permet d'avoir d'autres rapports. Les locaux de LaTéléLibre sont suffisamment connus pour pouvoir s'y présenter.

Je mets au vote le compte-rendu avec les modifications demandées par M. LESAIN.

DELIBERATION N° 213

14 2016 21 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 12 septembre 2016

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 12 septembre 2016 est adopté à l'unanimité

Votants : 25 dont 7 pouvoirs
Pour : 25 dont 7 pouvoirs

Résultats du budget participatif

Mme PETIT

Pour information, il me semblait important de parler des résultats du budget participatif. Agnès BERTRAND fera ensuite une communication sur la rentrée scolaire.

Voici les résultats du budget participatif édition 2016, suite au scrutin qui s'est tenu en septembre sur l'ensemble de Paris, avec un dispositif d'urnes dans l'arrondissement, en sus du dispositif de vote par internet. Il s'agissait d'urnes fixes à la mairie, au Moulin à Café, à la Lingerie, sur le site des Grands Voisins, au centre social Maurice Noguès, et dans les centres d'animation. À ces urnes fixes se sont ajoutées des urnes mobiles, tenues soit par des porteurs de projet soit par des agents de la Ville, soit par des élus.

Nous avons enregistré une forte participation, en hausse par rapport à 2015 : 5,25 % des habitants ont voté, contre 2,68 % en 2015. Nous sommes le cinquième arrondissement en matière de participation (en rapport avec la population). Nous avons enregistré 7466 votes au total, dont 4725 bulletins papier, ce qui fait du 14^e le premier arrondissement en votes papier.

Je voulais remercier les services de la Ville qui travaillent tout au long de l'année pour ce dispositif très innovant du budget participatif, aussi bien quand les projets sont reçus, ou sont analysés. Je voulais également les remercier pour l'organisation du scrutin, la tenue des urnes, sans oublier la mairie d'arrondissement pour sa disponibilité à répondre au plus vite aux demandes des porteurs de projets qui arrivaient tous les jours. Je voulais remercier Léa et Gilles, nos deux coordinateurs de conseil de quartier qui travaillent à la mairie du 14^e arrondissement au service des conseils de quartier, avec les conseillers de quartier et les présidents. Ils ont énormément travaillé pour que ce vote se déroule dans de très bonnes conditions, en assurant une parfaite information, en répondant aux demandes de dernière minute, mais aussi en effectuant un travail d'information sur le vote. Je tenais à les remercier parce que cela représente énormément de travail. Les urnes étaient disponibles du matin au soir, du lundi au lundi, y compris le week-end. Je crois que cela s'est bien passé.

Je voulais dire que par rapport aux années précédentes, les porteurs de projet avaient fait campagne pour expliquer leur projet, le porter, le défendre et faire voter en sa faveur. Cela veut dire que le budget participatif prend, et prend de plus en plus.

Les projets lauréats retenus par le vote des habitants sont :

- La création d'une coulée verte sur l'avenue Denfert-Rochereau, pour un montant de 440 000 euros ;
- Une halle alimentaire pour le 14^e, pour un montant de 800 000 euros ;
- Développer les jardins partagés dans le 14^e, pour un montant de 122 000 euros ;
- Poursuivre la végétalisation dans le 14^e, pour un montant de 98 400 euros ;
- Améliorer les équipements sportifs, pour un montant de 390 000 euros ;
- Vers une place de la Porte de Vanves dédiée à la convivialité, pour un montant de 70 000 euros, projet déposé par le Conseil citoyen ;

Nous avons eu un débat l'année dernière sur le fait qu'il fallait mieux travailler les projets charnières, et d'autre part qu'ils soient prévus dans la charte. Le projet charnière retenu est celui arrivé en huitième position, qui concerne la réhabilitation de la Ferme Montsouris pour en faire une maison à vocation citoyenne et culturelle.

Nous allons maintenant nous attacher à reprendre contact avec les porteurs de projet, avec les services et les directions de la Ville, pour mettre en œuvre la réalisation concrète de ces huit projets.

Avec Didier ANTONELLI, nous saisisons officiellement l'Observatoire des conseils de quartier et de la démocratie participative. Nous demanderons à Nicolas MANCIER, son président, de travailler avec son observatoire dès qu'il le pourra et de nous informer du bilan de ces opérations de vote afin que nous puissions encore plus améliorer la lisibilité des projets en amont, la lisibilité des urnes, et l'accès au dispositif de vote.

Je vous propose de passer à la communication sur la rentrée scolaire.

Communication par Agnès Bertrand, Adjointe à la Maire du 14^e, en charge des affaires scolaires, de la réussite éducative et des rythmes éducatifs, relative à la rentrée scolaire 2016

Mme BERTRAND

Madame la Maire, mes chers collègues, si pour la rentrée dernière en 2015, la situation était à nos yeux peu satisfaisante vu le nombre important de fermeture de classes, nous ne pouvons que nous réjouir d'un bilan positif et favorable pour le 14^e. Ce sont 7390 enfants répartis dans 298 classes de notre arrondissement qui entament une nouvelle année scolaire dans nos écoles publiques.

Il est important de noter la stabilité de nos effectifs : 44 enfants de moins que l'an dernier, stabilité que l'on ne constate pas dans tous les arrondissements. Il fait bon vivre dans le 14^e arrondissement.

Je ne reviendrai pas sur l'information donnée par Mme la Maire lors du dernier conseil sur les ouvertures de classes sauf pour préciser qu'une classe supplémentaire a été ouverte pour les enfants autistes à l'école du 69 Ouest. Le 14^e prend donc largement une part importante dans la politique d'inclusion des enfants porteurs de handicap et il faut remercier et féliciter les équipes qui se sont portées volontaires pour l'accueil de ces classes.

Un petit rappel sur la sectorisation du premier degré : nous avons mené en 2015 une concertation sur la sectorisation avec les Inspecteurs de l'éducation Nationale, les directions d'écoles et leurs équipes ainsi qu'avec les parents d'élèves élus. Cette sectorisation est pour nous une garantie d'égalité et de mixité sociale. Nous avons toujours veillé et nous continuerons à le faire, à équilibrer les classes en nombre d'enfants et à favoriser la mixité sociale.

Cette nouvelle sectorisation s'est donc appliquée pour la première fois à cette rentrée 2016. Il est difficile à ce jour d'en mesurer tout l'impact car vous le savez, les enfants qui ont démarré un cycle (3 ans en maternelle et 5 ans en élémentaire) dans une école n'ont bien évidemment pas changé d'école. Nous ferons un bilan en février 2017 ; nous aurons alors deux ans de recul sur la

sectorisation. Nous avons tout de même constaté que pour les maternelles Chantin, pour les écoles maternelles et élémentaires Fournier/Jacquier/Larousse et Maindron/Sévero, les effectifs avaient beaucoup bougé et nous avons donc réalisé sur ces trois mini secteurs une modification de la carte scolaire pour la prochaine rentrée 2017.

Je souhaite dire un mot sur La Réussite Éducative, dossier piloté avec ma collègue Mélody TONOLLI. L'équipe Projet Réussite Éducative du 14^e se réunit tous les mois avec une vingtaine de structures partenaires du quartier (associations, établissements scolaires, professionnels sociaux). Depuis plusieurs années, ce sont près de 400 parcours de réussite éducative qui ont été mis en place pour des enfants scolarisés dans les quatre écoles en zone EP et dans les collèges F. Villon et Giacometti. De nombreuses actions sont mises en place par les associations dans le cadre de la Réussite Éducative. Un grand merci aux équipes et aux associations de ce travail indispensable au bénéfice d'enfants qui sans ce dispositif pourraient s'éloigner d'une scolarité normale.

Cette année est la quatrième année de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs. Nous parlons maintenant de TAP, c'est-à-dire de Temps d'Activité Périscolaire. Ce sont 6480 enfants de l'arrondissement qui sont inscrits aux TAP depuis septembre, soit 86 % des enfants scolarisés. Environ 900 ateliers sont proposés aux quatorziens et aux quatorziennes. Ils sont animés par des personnels de la DASCO ou par des partenaires associatifs.

Quelles sont les nouveautés 2016 ?

- Un nouveau Projet Éducatif de Territoire a été signé par la Ville, l'Académie, la Préfecture et la CAF. Ce projet éducatif (après avoir fait un bilan de trois ans de réforme des rythmes éducatifs), réaffirme et consolide le souhait de l'ensemble des acteurs éducatifs de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité sur les temps scolaires et périscolaires ;

- Un Responsable Éducatif Ville est nommé dans chaque école. C'est un plan signé entre la Ville de Paris et les organisations syndicales ;

- Déclaration à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de tous les temps périscolaires et extrascolaires. Ce plan de déclaration était engagé depuis trois ans et nous avons atteint l'objectif fixé. L'avantage de cette déclaration est que le nombre d'encadrements et de qualification à respecter est plus important sur tous les temps périscolaires et extrascolaires. Par ailleurs, cela permet une qualification des équipes : 80 % de personnels d'animation sont titulaires d'un BAFA ou en cours de formation BAFA ;

- L'inscription obligatoire en centre de loisirs. Depuis les dernières vacances d'été, l'inscription préalable en centre de loisirs est devenue obligatoire. J'en rappelle les trois objectifs :

- Prévision du nombre de repas et donc lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Meilleure planification des activités ;
- Anticipation des besoins d'encadrement.

Cette année est aussi l'année d'une sécurité renforcée. Mme la Maire y faisait allusion lors de notre dernier conseil d'arrondissement, rappelant les différentes mesures mises en place par le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Éducation, en étroite collaboration avec la Ville de Paris. Il s'agit du plan de mise en sûreté des écoles :

- Installation de visiophones, opacification des vitres de toutes les écoles du 14^e ;
- Audits de sûreté organisés dans certaines écoles (d'autres le seront dans les prochains jours) ;
- Nouvelles mesures Vigipirate : interdiction de stationner devant les écoles, dispositif de patrouilles de la police et de l'armée avec un Soutien de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, exercices dans les écoles, les PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté), et plan attentat intrusion. Ces exercices ont été faits dans toutes les écoles du 14^e arrondissement avant les congés de la Toussaint. Un bilan en est tiré pour voir quels points sont à améliorer.

Deux réunions ont été organisées par le commissaire du 14^e en présence des Inspecteurs, de la Ville et des élus du 14^e. Elles ont réuni les directeurs d'écoles, les REV ainsi que les principaux et proviseurs. Ces réunions ont permis d'échanger sur les mesures de sécurité.

Enfin, nous allons, avec Carine PETIT, informer les nouveaux parents élus de l'ensemble de ces dispositifs mis en place, lors d'une réunion spécifique.

Les investissements importants pour des écoles entretenues et rénovées continuent : vingt et une écoles ont bénéficié de travaux sur la programmation 2016. Ce sera pareil pour 2017. Ce sont des travaux de modification de façade ou de réfection de cours.

Il est important d'insister sur le bon fonctionnement de la caisse des écoles qui poursuit ses objectifs de restauration de qualité et de progression du bio. Ce sont 7200 repas qui vont être produits chaque jour par la caisse des écoles. Nous poursuivons la volonté politique d'augmentation du bio et de la qualité.

La caisse des écoles, c'est également :

- Un projet anti-gaspi, que nous avons déjà présenté l'année dernière ;
- L'organisation de séjours de vacances : cet été, 285 enfants ont bénéficié des séjours de vacances financés par la caisse des écoles. Le chiffre était de 237 pour l'été 2015 ;
- Des subventions aux écoles pour des projets éducatifs : 15 écoles en ont bénéficié l'an dernier.

Je tiens, d'ailleurs, à remercier le personnel de la caisse des écoles et sa directrice, pour le travail considérable qui est fourni, autant sur le plan qualitatif que sur le plan organisationnel.

Je souhaiterais conclure cette communication par un focus sur des projets qui voient le jour en ce début d'année scolaire au sein des écoles et des collèges. Les équipes éducatives scolaires et péri-scolaires du 14^e sont des porteuses de projets très dynamiques et nous ne pouvons que nous en réjouir et surtout les soutenir. Quelques exemples :

- Projet Erasmus à Giacometti : le collègue Alberto Giacometti, a obtenu à la rentrée 2016 le soutien du programme européen ERASMUS+, pour un projet ambitieux mené avec quatre établissements partenaires en Italie, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne. Le résultat final sera un Spectacle Musical Européen complet en cinq langues, comportant un scénario et plusieurs chansons. Les élèves travaillent sur une version librement adaptée de l'Hymne à la Joie de Beethoven. Une première rencontre internationale a eu lieu au collège Giacometti où nous étions avec Mme la Maire, pour un petit concert de cet Hymne à la Joie. Ce fut, je l'avoue, un grand moment de plaisir et d'émotion ;

- Un projet éducatif à Prisse d'Avennes : le directeur et l'équipe éducative soulignaient l'an dernier la nécessité de travailler avec les enfants sur leurs droits et leurs obligations et ceci en différenciant les différents cadres de leur vie quotidienne : la maison, la rue et l'école. Après plusieurs rencontres avec le directeur, la REV et les services sociaux, nous les avons accompagnés dans un projet qui va se mettre en place avec l'association APASO. Ce projet a emporté l'adhésion et l'engouement de l'équipe enseignante et va débuter en janvier 2017. Il s'agit de l'organisation de onze groupes où des juristes interviendront aux côtés des enseignants dans les classes sur les droits et obligations des élèves ;

- Un projet pédagogique innovant à l'école maternelle Maindron : l'équipe enseignante a mené une réflexion pédagogique, en lien avec les travaux de Maria Montessori, et les quatre classes de l'école sont à triple niveau. Des ateliers autonomes en petits groupes permettent de respecter le rythme de chaque enfant au sein du cycle des apprentissages premiers constitué par les trois années de maternelle ;

- Un projet laïcité : les Inspecteurs de l'Éducation Nationale ont souhaité organiser une série d'ateliers autour des valeurs de la République, à l'occasion de la journée de la laïcité qui se tiendra en décembre 2017. Le thème de la solidarité a été choisi. Ce projet concerne toutes les écoles élémentaires et les collèges du 14^e. Il associe largement plusieurs associations de notre arrondissement menant des actions de solidarité. Ce projet fait suite à un autre projet mené en 2015 qui avait fait travailler les écoles maternelles et élémentaires sur la charte de la laïcité. Une

exposition de tous les dessins avait été montée pendant une semaine en avril dernier à la MPAA. La mairie soutient ce projet avec beaucoup d'enthousiasme ;

– Opération cartables légers : on continue. L'opération « Cartables légers pour les classes de 6^{ème}, et de 5^{ème} » consiste à fournir aux collégiens des jeux de livres scolaires afin d'éviter qu'ils ne les transportent de chez eux. Nous avons suspendu l'an dernier cette opération en attente des nouveaux manuels en lien avec la réforme des collèges. Ce dispositif « cartables légers » se remet donc en place ;

- Les stages de 3^{ème} avec Mélody TONOLLI. Partant du constat que certains collégiens du 14^e ou habitant du 14^e peuvent rencontrer des difficultés dans la recherche de leur stage d'observation en lieu professionnel, stage obligatoire pour tous les élèves de 3^{ème}, le CEPIJE, le pôle jeunesse des Centres d'Animation Marc Sangnier et Vercingétorix co-pilotent un dispositif dont l'objectif est le recensement d'offres de stage auprès des associations et services déconcentrés de la Ville et d'entreprises. Actuellement, une cinquantaine d'offres de stage a été collectée ;

- Un projet linguistique innovant piloté par la CASPE, projet intitulé *Une langue d'avance dans le 14^e arrondissement*, présenté l'an dernier. Ce projet existe depuis 2015. Dix-neuf écoles sont aujourd'hui concernées. Vingt-six animateurs bilingues (allemand, anglais, espagnol, italien) sont présents sur l'interclasse et/ou pour les ateliers des TAP. Ce sont donc 300 enfants concernés par un atelier TAP mené par un intervenant bilingue au 1^{er} trimestre.

Je terminerai enfin par le BPP des écoliers. En 2016, la Maire de Paris a souhaité qu'une partie du budget participatif soit spécifiquement dédiée aux écoles élémentaires et aux collèges (enveloppe de 10 millions). Ce budget participatif des écoles élémentaires et des collèges a pour ambition de faire travailler collectivement les élèves sur la notion de citoyenneté. En lien direct avec l'Éducation nationale, les enfants des établissements élémentaires ont donc eu l'occasion de choisir entre quatre thématiques : *une école plus connectée, une école plus durable, une école plus belle, une école plus sportive*. Toutes les écoles du 14^e ont participé à ce projet. Les enfants ont voté pour l'un des projets. La réalisation des projets aura lieu au cours de l'année 2017, sur le premier semestre. Une nouvelle campagne de vote (budget participatif des écoliers 2017) sera organisée entre février et mai 2017.

En conclusion, permettez-moi de qualifier ce bilan de rentrée de satisfaisant, au regard des éléments que je viens de vous fournir. La volonté nationale, comme celle de la Ville de Paris et de la municipalité du 14^e arrondissement est clairement celle de la priorité accordée aux besoins de la jeunesse. Si nous voulons une école de la République efficace en termes de réduction des inégalités, d'accès de tous à la culture et à l'autonomie, et exigeante quant aux moyens de favoriser la réussite de chaque élève, les efforts financiers, humains et organisationnels doivent être poursuivis dans les années à venir, dans le cadre de la concertation et de la collaboration entre tous les acteurs et parties prenantes de l'éducation de l'enfant.

Enfin, je remercie toutes les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville pour leur professionnalisme et leur engagement, sans oublier les parents d'élèves dont les élections viennent d'avoir lieu et qui investissent bénévolement de leur temps pour le bien être dans nos écoles.

Merci de votre attention.

Je voulais vous présenter le nouveau plateau de la caisse des écoles. Un appel à projet a eu lieu auprès des artistes du 14^e et les élèves de deux écoles ont voté.

Mme PETIT

C'est made in France, dans le Jura. Il est en matière durable et recyclée.

Pendant que le plateau circule, je voulais vous dire que je partage les mots d'Agnès BERTRAND sur l'engagement des équipes enseignantes, des gardiens et gardiennes d'écoles, de ceux qui assurent l'entretien, le ménage, qui assistent les maîtresses et les maîtres dans leurs classes, de ceux qui assurent les traversées, et de l'ensemble des équipes qui ont les mêmes fonctions dans les collèges et dans les lycées de notre arrondissement. Merci aux parents d'élèves qui s'investissent pour les enfants

tout au long de l'année. Les participations aux élections de parents d'élèves ont été importantes. Je trouve cette communication particulièrement intéressante ; Agnès BERTRAND a insisté sur les projets qui se déroulent en partenariat, pour les enfants, pour les adolescents, de la maternelle au collège.

Avant de passer la parole aux représentants des groupes, je tenais à remercier les services de la DASCO, de la SLA, ainsi que mon équipe, la Direction générale des services, qui travaille beaucoup pour le suivi des écoles, le commissariat et ses équipes, qui ont fourni un travail important en cette rentrée pour rassurer et faire en sorte que cela se passe bien. Enfin, trois mille mercis à Agnès BERTRAND, qui a une vie de famille (pour répondre à M. FERTIER), des passions personnelles, un travail, qui s'investit énormément et qui passe un temps infini sur le fond et sur la forme, en quantité et en qualité au service de la communauté scolaire du 14^e arrondissement.

Qui souhaite prendre la parole ? Personne ? Je vous propose donc de passer au point suivant de l'ordre du jour.

**- Projet de délibération 14 2016 23
Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2017**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Chaque année, la première détermination budgétaire se termine par le vote du budget primitif. Vous le savez, nous organiserons une communication au niveau du conseil d'arrondissement en début d'année, une fois que le budget parisien sera voté. Chaque groupe pourra s'exprimer à cette occasion. Cela se passe toujours au premier conseil de chaque année civile.

La dotation de l'état spécial d'arrondissement est composée de trois dotations :

- La dotation d'investissement. Elle est stable, s'élevant à 283 060 euros. Elle est destinée à financer l'acquisition de matériel et la réalisation de petits travaux dans les équipements de l'arrondissement rattachés à l'inventaire. Elle permet aussi l'acquisition de matériel, propre au fonctionnement de la mairie, notamment pour les animations culturelles. C'est ce que nous avons fait l'année dernière en nous dotant de barnum ou de tables et chaises que nous mettons à disposition des associations. Cela permet de constituer un stock plus important plutôt que de les louer. Cette dotation comprend la dotation d'investissement des six conseils de quartier, qui s'élève à 8264 euros. Elle est destinée à des travaux d'urgence ou à des petits travaux qui complètent l'investissement communiqué en tout début d'année pour 2017.

- La dotation d'animation locale, en légère augmentation (+ 0,47 %), s'élevant à 611 760 euros. Je rappelle qu'elle est calculée par rapport au nombre d'habitants et tient compte d'un certain nombre de critères sociaux de l'arrondissement. Elle permet à chaque arrondissement d'assumer des dépenses liées à l'information des habitants, à la communication, à la démocratie locale et participative, au soutien et à l'organisation d'activités et manifestations culturelles. Elle permet de réaliser de petites interventions sur des équipements de proximité.

- La dotation de gestion locale, qui permet d'assurer le fonctionnement au quotidien des équipements rattachés à l'inventaire de proximité : crèches, écoles, maison des associations, équipements sportifs, centres d'animation, espaces verts... Le montant de cette dotation est en augmentation par rapport à l'année dernière (+ 3 %), s'élevant à 7 125 237 euros. Nous essayons de réduire les dépenses sur un certain nombre de postes, sous forme d'économies ou de meilleure gestion, et d'avoir une politique d'achat durable, qui respecte l'environnement. Elle comprend aussi les ouvertures de classe, le matériel scolaire pour les élèves d'élémentaire et de maternelle. Cette augmentation est due en partie à la fourniture des instruments du conservatoire. Elle est également liée au fonctionnement en année pleine de nouveaux équipements municipaux que nous avons ouverts l'année dernière, par exemple sur des équipements petite enfance.

Je vais passer la parole aux élus qui le souhaitent. Sur la base de cette dotation, nous faisons des propositions à la maire de Paris. C'est par exemple sur cette dotation de gestion locale que nous achetons les cartables à double dotation de livres pour les élèves de sixième et de cinquième, pour qu'ils soient légers.

M. LESAIN

Nous n'allons pas nous étendre sur un budget que nous étudierons en début d'année, souhaitant avoir la possibilité d'échanger plus longuement avec vous en amont. Je constate cependant la continuation de l'augmentation des contrats de prestation de services, et je souhaite faire un point de vigilance que nous vous avons déjà exprimé : vous nous indiquez que l'augmentation des budgets de fonctionnement est due à l'ouverture de nouveaux équipements. Or, le principal poste d'augmentation, ce sont les structures jeunesse (centres d'animation : + 100 000 euros, et antennes jeunes : + 49 000 euros). Il n'y a pas d'ouverture de nouvelles structures jeunesse ; cette augmentation, qui est de loin la plus importante, au-delà des crèches où il y a de nouveaux équipements, et au-delà des 50 000 euros supplémentaires sur le budget des écoles, nous interpelle.

J'ajoute une question suscitée par votre communication sur le budget participatif. Cette délibération est le bon moment pour l'évoquer. Vous nous avez indiqué que vous vous félicitez que les élus, les porteurs de projet et les agents municipaux se soient déployés dans tout l'arrondissement pour inciter au vote sur le budget participatif. Au-delà des réticences que j'ai sur ces opérations -j'ai croisé régulièrement des personnes qui tenaient les urnes-, je voudrais vous demander quel a été le nombre de vacataires recrutés pour tenir les urnes et quel montant a été consacré.

Mme PETIT

Six vacataires, payés en centrale. Le ratio est le même que dans tous les arrondissements.

En ce qui concerne les équipements jeunesse, des renouvellements de marché ont été effectués, notamment sur l'espace jeunes de la Porte d'Orléans. Les estimations ont donc été faites en fonction du renouvellement du marché qui allait courir sur l'année 2017. Cela a été calculé sur cette base, tout comme pour les centres d'animation. Nous y reviendrons en détail, mais cela a été conçu et bâti en prenant les estimations de ces futurs marchés. Nous ferons une réunion avec les présidents de groupe, comme nous l'avons fait pour cette délibération : c'était jeudi soir et aucun président de groupe (y compris de la majorité) ne s'est déplacé.

Je propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 214

14 2016 23 Détermination du montant de la dotation de l'état spécial d'arrondissement pour l'année 2017

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, le Conseil du 14eme arrondissement adopte par fonctions et par natures, le montant de la dotation de l'état spécial pour 2017, tel qu'il apparaît dans les tableaux ci-dessous :

Votants :	27	dont 7	pouvoirs
Pour :	22	dont 7	pouvoirs
Abstentions :	LR+UDI-MODEM		

- Projet de délibération 14 2016 24

Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées/modification des conditions de représentation

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Cette délibération concerne la démission de Mme MERCHADOU du conseil d'arrondissement ; plusieurs désignations relèvent de la compétence du conseil, notamment la désignation de représentants du conseil au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées. Nous avons adressé un message aux présidents de groupe pour savoir si nous remplacions de façon systématique Mme MERCHADOU par M. VIRY. Il n'y a pas eu de remarque ni de demande particulière et M. VIRY était d'accord pour procéder ainsi.

La première délibération porte sur les collèges et les lycées : M. VIRY sera, en remplacement de Mme MERCHADOU, suppléant au collègue Giacometti, au lycée Éric Sati, Paul Bert et Guillaume Tirel.

M.LESAIN

Je vous supplie de bien vouloir corriger la faute d'orthographe à mon nom qui figure depuis plus de deux ans et demi dans cette délibération et qui m'a valu de ne pas être convié à l'ensemble des conseils pendant quelques mois.

M. KOUIDRI

Je plaide coupable. Je suis désolé.

Mme PETIT

Ce sera corrigé.

DELIBERATION N° 215

14 2016 24 Désignation de représentants au sein du conseil d'administration des collèges et lycées/modification des conditions de représentation

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article 1^{er} :

La délibération du 30 mars 2015, n° 14 2015 41 est abrogée,

Article 2 :

Sont désignés à l'unanimité :

Votants :	27	dont 7	pouvoirs
Pour :	26	dont 7	pouvoirs
Abstentions :		dont	pouvoirs

Ne prend pas part au vote : M. AZIERE

- Projet de délibération 14 2016

Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs : commission d'attribution des places en crèche dans le 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Cette délibération vise à proposer le remplacement de Mme MERCHADOU à la commission d'attribution des places en crèche dans le 14^e arrondissement par M. Patrick VIRY.

DELIBERATION N° 216

14 2016 25 Désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs : commission d'attribution des places en crèche dans le 14^e arrondissement

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article 1^{er} :

L'article 5 de la délibération du 12 mai 2014, n° 14 2014 59 est modifié,

Article 2 :

Mesdames Élisabeth GUY-DUBOIS, Valérie MAUPAS et Messieurs Etienne MERCIER, Nicolas LIEBAULT, Florentin LETISSIER, Patrick VIRY sont désignés membres de la commission à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants :	27	dont 7	pouvoirs
Pour :	26	dont 7	pouvoirs
Abstentions :		dont	pouvoirs

Ne prend pas part au vote : M. AZIERE

- Projet de délibération 14 2016 22

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de cinq associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit de cinq associations :

- On Purpose France, qui met en relation des jeunes professionnels avec des entreprises sociales ou des associations afin d'accélérer leur développement ;
- Talita Koumi, une compagnie de danse ;
- Repair Café Paris, qui organise des rencontres pour créer du lien social (avec des experts). C'est une filiale d'une importante association internationale ;
- Kodiko, qui crée du lien entre personnes réfugiées et personnes actives pour essayer de mieux les intégrer sur le plan professionnel et au niveau de la vie quotidienne ;
- La Table des Matières, ressourcerie culturelle solidaire, qui remet sur le marché à très bas coût des biens culturels, comme des livres ou des disques.

Mme PETIT

Y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 217

14 2016 22 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de cinq associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Mme TONOLLI

Cette subvention vise à soutenir des projets permettant l'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers Politique de la Ville. Dans le 14^e, il s'agit de soutenir un très beau projet au centre culturel Maurice Noguès : un projet de plate-forme vers les métiers de la cuisine et de la restauration, qui évolue depuis plusieurs années, et accompagne de nombreuses femmes de la Porte de Vanves vers la réinsertion professionnelle.

Mme PETIT

Y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 219

2016 DDCT 132 Subventions (50 000 euros) à onze associations porteuses de projets d'accès aux services publics de l'emploi dans les quartiers Politique de la Ville

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 27 dont 7 pouvoirs

**- Projet de délibération 2016 DDCT 130
Subventions (326 900 euros) à 127 associations pour le financement de 144 projets sur les quartiers Politique de la Ville parisiens. Troisième enveloppe 2016**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de la troisième enveloppe qui va compléter l'appel à projet politique de la ville, en faveur de nombreuses associations situées dans des quartiers politiques de la ville et qui mènent de très belles actions :

- Une subvention de 3000 euros pour ARPEJ, pour son action "Accompagnement renforcé de six jeunes de CE1" ;
- Une subvention de 3000 euros pour l'association MIGRANTS PLAISANCE pour son action "Accompagnement renforcé et ouverture culturelle" ;
- Une subvention de 2000 euros pour Élan Interculturel, qui propose, en lien avec l'association ANI, un projet visant l'insertion professionnelle de jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- Une subvention de 3400 euros pour le CEPIJE, pour son action "Redynamisation vers les premiers pas professionnels". Cette association était présente tout à l'heure au CICA ;
- Une subvention de 1000 euros pour Le Marché Solidaire, pour son action " Atelier cuisine : lutte anti gaspillage et utilisation des restes" ;
- Une subvention de 2000 euros pour l'association Le Moulin, pour l'action "Café palabre". C'est un lieu d'échanges pour les femmes du quartier ;
- Une subvention de 2000 euros pour Architecture et Développement, pour son action "Démarche participative dans le foyer de travailleurs migrants ADOMA Gergovie" qui consiste à accompagner les résidents et faciliter leur participation dans le projet de rénovation du foyer ;
- Une subvention de 500 euros pour Œuvre participative, pour son projet « Situ » dans le quartier Porte de Vanves politique de la ville. Les habitants nous indiquent régulièrement qu'ils aimeraient avoir une amélioration des signalisations de toutes les structures. Nous commençons donc une action en ce sens avec Œuvre participative ;

- Une subvention de 2000 euros pour Afrique Partenaire Services, pour son action "Semaine de la solidarité internationale" ;
- Une subvention de 1000 euros pour Carrefour 14, pour son projet "Atelier yoga" au sein de son centre socio-culturel ;
- Une subvention de 1 000 euros pour Léo Lagrange, pour son action "Tai Chi Chuan, Qi Gong", atelier très demandé ;
- Une subvention de 1000 euros pour Les Jardins numériques, pour l'action " cinéma de quartier" ?

Mme PETIT

Des questions ?

DELIBERATION N° 220

2016 DDCT 130 Subventions (326 900 euros) à 127 associations pour le financement de 144 projets sur les quartiers Politiques de la Ville parisiens. Troisième enveloppe 2016

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	27	dont 7	pouvoirs
Pour :	27	dont 7	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DDCT 95
Subventions (204 514 euros) à treize associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Toujours dans le cadre de la politique de la ville, cette subvention vise à accompagner des projets d'investissements dans des locaux d'associations du quartier Didot Porte de Vanves. En ce qui nous concerne, cette subvention s'élève à 12 000 euros en vue de financer des aménagements dans le local de la Régie de quartier Flora Tristan, pour ses activités rue Maurice Bouchor, rue qui manque cruellement de visibilité. C'est bien dommage, car elle organise de nombreuses activités pour soutenir le lien social. Cette subvention permettra de résoudre ces problématiques.

M. LESAIN

Je souligne que ce projet a été présenté au budget participatif 2015, puis au budget participatif 2016, sans être retenu. Je m'aperçois que lorsque la Ville prend ses responsabilités, détermine les priorités et mobilise des fonds avec le bailleur social pour effectuer des travaux, cela fonctionne également.

Mme PETIT

L'essentiel est que cela fonctionne.

DELIBERATION N° 221

2016 DDCT 95 Subventions (204 514 euros) à treize associations et un bailleur social dans le cadre de la Politique de la Ville

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 27 dont 7 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DDCT 98**
Subventions (70 000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Avant de passer à cette subvention, je salue la présence de Patrick FOREST, président de la Régie de quartier.

Cette subvention vise à soutenir le Fonds de Participation des Habitants, qui fonctionne très bien dans le 14^e arrondissement, dans le cadre politique de la ville. Il est porté par l'association Léo Lagrange et le centre socio-culturel Maurice Noguès. Six projets ont été déposés en juillet dernier. Il est possible que d'autres aient été déposés depuis. C'est en tous cas une très belle dynamique qui se construit autour de ces projets déposés par les habitants. Je vous propose donc de soutenir cette subvention d'un montant de 4600 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 222

2016 DDCT 98 Subventions (70 000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 7 pouvoirs
Pour : 27 dont 7 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DDCT 142**
Signature d'une convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une nouveauté qui fait suite à la réforme de la Politique de la Ville votée en 2014, et qui a conduit à des changements de périmètre dans les quartiers Politique de la Ville. En ce qui concerne le 14^e, le quartier Politique de la Ville est désormais constitué d'un quartier prioritaire, d'un

quartier veille active et d'un quartier vécu. Nous nous sommes battus pour qu'il soit le plus large possible. Cela nous a permis de bénéficier d'un abattement réservé au ZUS (zones urbaines sensibles) que nous n'avions pas dans le 14^e. Le quartier prioritaire que nous avons maintenant permet aux bailleurs sociaux qui ont des logements dans ce périmètre de pouvoir bénéficier d'un abattement. Un travail important a été mené avec les bailleurs et avec la Ville pour déterminer toutes les actions qui pouvaient être mises en place par les bailleurs dans les quartiers prioritaires ; deux enveloppes ont été déterminées, une enveloppe au niveau parisien et une enveloppe au niveau local. En ce qui concerne le 14^e, nous avons pu lister avec les bailleurs (RIVP et Paris Habitat) tous les projets déjà mis en place. La plupart des projets sont déjà travaillés en concertation avec les bailleurs, aussi le travail s'est-il fait assez facilement. L'enveloppe parisienne représente 2,2 millions d'euros, l'enveloppe locale 2,5 millions d'euros. Pour le 14^e, cela équivaut à 143 000 euros.

Je vous prie de bien vouloir adopter cette délibération qui permettra la signature d'une convention entre Paris et les bailleurs. Merci.

M. FERTIER

À la suite de ce nouveau dispositif, nous ne devrions plus voter de subventions aux bailleurs sociaux, notamment pour mettre aux normes certains locaux, puisque les bailleurs sociaux vont retrouver des marges de manœuvre.

Mme TONOLLI

Les marges de manœuvre ne sont pas si importantes que cela. Par exemple, dans le 14^e, nous avons fléchi tout ce qui se faisait déjà dans le cadre des quartiers prioritaires, et il y en avait déjà beaucoup. Que ce soit pour la RIVP ou pour Paris Habitat, nous n'avons qu'une petite marge de manœuvre supplémentaire. Elle est moins importante que dans d'autres arrondissements dont les quartiers prioritaires sont beaucoup plus grands que les nôtres. De plus, les logements des quartiers prioritaires du 14^e sont nombreux mais ont majoritairement des petites surfaces. Sans entrer dans le détail de tous les calculs savants qu'il a fallu mettre en place, cela a fait baisser notre enveloppe au nous n'avons pas beaucoup plus.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 223

2016 DDCT 142 Signature d'une convention locale d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 27 dont 8 pouvoirs
Pour : 27 dont 8 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DJS 266
Subvention (2000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France (14^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

C'est une subvention pour soutenir l'association *Les Petits Débrouillards* que beaucoup d'entre vous connaissent déjà, et que nous avons le plaisir d'accueillir sur le site des Grands Voisins à Saint Vincent de Paul. Leur arrivée dans le 14^e a permis une belle rencontre et donc une proposition. Les belles rencontres font les belles actions. Les Petits Débrouillards ont proposé une action dans les quartiers Politique de la Ville : un atelier a été organisé toute l'année et durant l'été au centre socio-culturel Maurice Noguès. Il a rencontré un énorme succès et concerne des actions de sensibilisation et de découverte autour des sciences. Les enfants ont été enchantés de ces ateliers et nous en redemandent.

Je vous propose de soutenir cette belle action par une subvention de 2000 euros.

Mme PETIT

S'il n'y a pas d'interventions, je passe au vote.

DELIBERATION N° 224

2016 DJS 266 Subvention (2000 euros) et convention avec l'association Les Petits Débrouillards Île-de-France (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	27	dont 8	pouvoirs
Pour :	27	dont 8	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DJS 275
Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Ce dispositif existe depuis 2003 ; il permet l'accompagnement de centaines de jeunes pour leur permettre d'avoir des projets de vacances. En effet, pour certains, il est difficile financièrement de bénéficier de jours de vacances. Ce dispositif permet de donner un petit coup de pouce à hauteur de 100 ou 200 euros. Nous accompagnons tous les ans plusieurs dizaines de jeunes, ce qui leur permet également d'avoir des contacts avec nos structures « Jeunesse ».

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Je souhaite la bienvenue à M. VIRY et je signale la procuration de M. AZIERE à M. FERTIER pour la fin de la séance.

DELIBERATION N° 225

2016 DJS 275 Aides Paris Jeunes Vacances - Mise en œuvre du dispositif pour l'année 2017

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DFPE 227**
Subvention (37 000 euros) à huit associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Pour finir en ce qui me concerne, je vous propose de délibérer sur une subvention qui vise à soutenir un projet porté par l'association Yachad, qui œuvre en particulier auprès des familles monoparentales. En effet, le besoin est réel dans le quartier Politique de la Ville du 14^e, où les familles monoparentales représentent 48 % des familles. Cela en fait le quartier Politique de la Ville de Paris où le pourcentage de familles monoparentales est le plus important. Toutes les actions en leur direction sont donc primordiales. Parmi l'ensemble des projets animés par l'association Yachad, un événement est particulièrement attendu par les femmes de la porte de Vanves : *Femme(s) sous un autre jour*.

Je vous propose de soutenir ce projet par une subvention de 4000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 226

2016 DFPE 227 Subvention (37 000 euros) à huit associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

Mme Mélody TONOLLI rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DFPE 237**
Subventions (19 000 euros) et conventions avec trois associations pour leur action de soutien à la parentalité visant à rapprocher les familles et l'institution scolaire

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

L'association APASO organise depuis plusieurs années des « causeries collèges » ; ce sont des groupes de parole pour les familles non francophones, lors du passage de leurs enfants du CM2 au collège. Ces

causeries concernent les écoles élémentaires dont les enfants vont ensuite dans les collèges Villon et Giacometti. Pour l'année 2015-2016, 80 parents ont été réunis pour préparer le passage au collège de leurs enfants.

Je profite de cette délibération pour remercier et féliciter Caroline BOVERO et l'ensemble de ses équipes pour tout le travail effectué par APASO dans le 14^e, en particulier en direction des jeunes.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 227

2016 DFPE 237 Subventions (19 000 euros) et conventions avec trois associations pour leur action de soutien à la parentalité visant à rapprocher les familles et l'institution scolaire

Mme BERTRAND rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DDCT 80

Subventions au titre de la dotation exceptionnelle « initiatives d'arrondissement Euro 2016 » de 19 519 euros à huit associations œuvrant dans les 6^e, 12^e, 14^e, 15^e et 20^e arrondissements de Paris

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Tout le monde se rappelle de l'Euro de foot qui a eu lieu cet été, où nous avons perdu en finale face à nos amis portugais. Cela a quand même donné lieu à une belle ambiance et à des initiatives locales dans Paris et dans le 14^e. La délibération vise à soutenir des actions menées par deux de nos clubs : le Paris Alésia, pour 2000 euros et le CA Paris, pour 3000 euros, qui ont organisé des tournois à l'occasion de l'Euro, au stade Élisabeth et à Didot.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

DELIBERATION N° 228

2016 DDCT 80 Subventions au titre de la dotation exceptionnelle « initiatives d'arrondissement Euro 2016 » de 19 519 euros à huit associations œuvrant dans les 6^e, 12^e, 14^e, 15^e et 20^e arrondissements de Paris

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DLH 199

Réalisation dans les 7^e, 14^e, 15^e et 17^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLA-I et 22 logements PLUS par Aximo

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération fait suite à des préemptions qui ont eu lieu dans différents quartiers de Paris. Ce n'est jamais simple, notamment pour des questions de gestion locative. En ce qui nous concerne, il s'agit d'un appartement de type F4 préempté au 7, rue Marguerin. Il va être géré par le bailleur Aximo (filiale de Paris Habitat), spécialisé dans la gestion de logements en copropriété.

L'objet de la libération est d'accepter ce conventionnement pour ce logement, pour un loyer de 6,71 euros. Je vous remercie de bien vouloir accepter ce soutien.

Mme PETIT

Ce sont les premiers logements que la Ville préempte dans le diffus et confie à un bailleur. L'appartement de la rue Marguerin est le tout premier. Il est dommage que M. AZIERE soit parti, car c'est ce qu'il défend.

M. LESAIN

Nous voterons contre : la Ville de Paris possède désormais 87 m2 rue Marguerin, les logements étant déjà occupés, ce qui ne crée pas davantage de capacités de logements. Comme l'expliquait très bien Amine BOUABBAS, c'est effectivement compliqué.

Mme PETIT

Je pense que le locataire en place était demandeur d'un logement social depuis de nombreuses années.

M. BOUABBAS

On ne peut pas être à la fois contre des préemptions d'immeubles entiers parce que cela coûte cher, et être contre les préemptions d'appartements ici ou là parce que cela coûte cher également. Il faut nous expliquer la cohérence.

M. LESAIN

Vous réécrivez l'histoire. Nous ne votons pas systématiquement contre quand vous achetez des logements ou des bâtiments entiers.

Mme PETIT

Je mets aux voix cette délibération.

DELIBERATION N° 229

2016 DLH 199 Réalisation dans les 7^e, 14^e, 15^e et 17^e arrondissements d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 7 logements PLA-I et 22 logements PLUS par Aximo

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 8	pouvoirs
Pour :	22	dont 7	pouvoirs
Contre :	5 (Les Républicains/UDI-MODEM)	dont 1	pouvoir
Abstention :	1 Patrick Viry		

- **Projet de délibération 2016 DLH 267**
Réalisation 125 rue Didot (14^e) d'un programme de création de 23 logements sociaux (6 PLAI, 14 PLUS et 3 PLS) par Toit et Joie

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Comme vous le savez sans doute, un important programme de construction avec le promoteur Eiffage se développe au-dessus de la Petite Ceinture, derrière le boulevard Brune, sur d'anciens terrains d'Orange et de La Poste. Soixante-douze logements privés sont prévus. La présente délibération vise à soutenir au 123, rue Didot la construction de 23 logements sociaux par le bailleur Toit et Joie (filiale du groupe La Poste) ; il s'agit d'un bâtiment en R+7, ainsi que d'un local commercial en rez-de-chaussée, d'une surface de 47 m². Comme toute nouvelle construction, cet immeuble respectera l'objectif du Plan énergie climat de la Ville de Paris. Le toit sera végétalisé. Des locaux de tri sélectif seront installés en rez-de-chaussée, ainsi qu'un local vélo.

Ces logements se décomposeront ainsi : huit T2, deux T3, onze T4, et un T6. Il s'agit de six logements PLAI, quatorze logements PLUS et trois logements PLS.

En termes de réservation, sept logements sont réservés à la Préfecture de Paris, onze pour la Ville de Paris, un pour la Région, et quatre logements PLUS pour la Poste. Cela obéit à des objectifs par rapport aux salariés de La Poste.

Il s'agit d'approuver le financement de la Ville (pour une subvention d'1,6 million d'euros) et les garanties d'emprunt.

L'architecte fera le programme du promoteur Eiffage ainsi que celui de Toit et Joie.

M. COULON

Bonsoir. Je suis très content que M. BOUABBAS ait signalé que cette opération était jointe à une opération privée plus importante. C'était aussi le cas de la délibération 222 votée lors du dernier conseil d'arrondissement, au sujet du boulevard du Montparnasse. C'est bien de connaître ces proportions car on pourrait se réjouir à tort du fait qu'il y a de nombreux logements sociaux, alors que La Poste, ancien service public, se finance en vendant ses emprises immobilières à des promoteurs privés. Il y a donc une petite réserve sur ces aménagements qui font la place à 25 % de logements sociaux seulement.

En ce qui concerne l'emprise de la rue Didot et de l'allée Bachelard qui donne sur le boulevard Brune, je ne sais pas s'il y a plus de logements sociaux qu'avant, quand il y avait un foyer pour les facteurs célibataires. J'ai l'impression qu'il a disparu. Non ? J'en suis heureux.

Le deuxième point porte sur le type de logements prévus dans les nouvelles constructions de logements sociaux. Le collectif logement Paris 14 (auquel j'appartiens) défend plus de 100 familles qui cherchent des logements décents et abordables. Le problème que nous rencontrons est que les

logements sociaux ne correspondent pas forcément à la nature de l'offre : les logements les moins chers correspondent à beaucoup de monde et les plus chers à moins de monde. Par exemple, lorsqu'un logement de type PLAI (les moins chers) sort dans une commission, il faut plus de 25 points pour avoir la possibilité d'être désigné. Par ailleurs, il arrive que l'on donne des logements de type PLS à des familles qui ont 3 ou 5 points, et que l'on cherche parfois des gens susceptibles d'accepter ces logements. Il y a donc une distorsion entre l'offre et la demande. Si l'on regarde le pourcentage de demandeurs par rapport au pourcentage de logements attribués, quelqu'un peut demander un logement public, même s'il est au-dessus des plafonds : 4 % des demandeurs ont un revenu supérieur au plafond des logements sociaux (à savoir un revenu mensuel supérieur à 5800 euros pour 4 personnes), et ont 4 % des attributions. Ceux qui sont au-dessus du plafond compris entre le PLUS et le PLS représentent 5 % des demandeurs et ont 10 % des attributions. Ceux qui sont au-dessus des plafonds PLAI, sans atteindre le plafond PLUS, représentent 20 % des demandeurs et ont 35 % des attributions. Ceux qui ont le plus petit revenu (inférieur à 2480 euros pour 4 personnes) représentent 71 % des demandeurs et ont 51 % des attributions. Il y a là une distorsion.

Dans la délibération que nous examinons, il n'y a que 13 % de PLS. Je profite de l'occasion pour vous parler d'un point important, qui dépend de la Ville de Paris : il s'agit de l'aménagement de Saint-Vincent-de-Paul. Le Collectif logement se félicite qu'il y ait des logements sociaux, à hauteur de 50 %. Par contre, c'est un endroit où l'on pourrait faire du vrai logement social, d'autant que ce quartier est assez favorisé sociologiquement. Il faudrait donc le rééquilibrer. En effet, je me souviens, que l'on nous avait expliqué il y a quelques années dans cette même salle, que le quartier de l'hôpital Broussais étant un quartier très populaire, il fallait rétablir l'équilibre et créer de nombreux logements PLS. Il y avait donc dans les logements familiaux 48 % de PLS, que l'on a aujourd'hui du mal à caser, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Pour Saint-Vincent-de-Paul, situé dans un quartier beaucoup plus favorisé, le Collectif logement interpelle la maire du 14^e, Mme PETIT et M. Ian BROSSAT pour qu'il y ait plus de 80 % de vrais logements sociaux (PLUS et PLAI).

J'espère que les conseillers qui sont motivés pour fournir des logements abordables soutiendront tous notre demande dans les mois qui viennent ; en effet, ce n'est pas le jour de la délibération que cela se décide.

Mme PETIT

Merci M. COULON. Nous vous apporterons la réponse très prochainement. La résidence sociale qui appartient à Toit et Joie est maintenue comme résidence sociale ; elle est en travaux en ce moment. Elle avait accueilli à l'hiver et au printemps derniers les services d'hébergement temporaire pour personnes à la rue. Elle rouvrira à la fin des travaux.

C'est pour cela que sur cette parcelle qui appartient au bailleur, nous avons donné notre feu vert pour qu'il puisse y réaliser un petit programme, composé de PLAI et de PLUS. Le jury s'est tenu. Nous avons donné notre feu vert assez rapidement car c'est un quartier où il y a eu beaucoup de travaux. Le chantier peut se faire en même temps que celui dit de l'imprimerie. Cela évitera de revenir deux ans plus tard et d'embêter tout le monde avec un nouveau chantier.

M. LESAIN

Vous avez indiqué que l'architecte était le même que celui qui produisait le projet d'imprimerie. Je voulais savoir comment la procédure s'était déroulée.

Je voudrais également donner une indication de vote ; nous sommes constants sur ce sujet, nous aimons la mixité sociale dans tous les quartiers. Cela nous avait amenés à voter la création de logements sociaux boulevard du Montparnasse. De la même manière, cela nous amène à voter contre la création de nouveaux logements sociaux sur la porte Didot, qui en termes de taux de logements sociaux est très largement bénéficiaire.

M. BOUABBAS

Sur la procédure, Toit et Joie étant un bailleur de La Poste, de nombreux aller-retours ont eu lieu entre ma collègue Marianne AUFFRET, Carine PETIT, moi-même et Toit et Joie sur le projet architectural. La volonté du bailleur était de ne pas faire de concours pour avoir une cohérence avec

l'ensemble du projet Eiffage. C'est pour cela que l'architecte a été sélectionné, afin d'avoir une continuité architecturale avec le projet Eiffage situé au-dessus de la petite ceinture.

Pour répondre à M. COULON, nous sommes dans un quartier qui comprend un certain nombre de logements sociaux. Il y a là un projet privé. Je pense personnellement que ce n'est pas un mal d'avoir des logements privés dans un quartier comme celui-là, même si l'on aurait pu espérer qu'ils soient moins chers. Il y aura cependant, dans la partie d'Eiffage, des logements sociaux en usufruit, notamment pour les fonctionnaires des ministères. C'est une sorte de mixité, dans un quartier où se trouvent déjà pas mal de logements sociaux. C'est pour cela que nous avons choisi d'avoir une majorité de PLUS et de PLAI.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 230

2016 DLH 267 Réalisation 125 rue Didot (14^e) d'un programme de création de 23 logements sociaux (6 PLAI, 14 PLUS et 3 PLS) par Toit et Joie

M. Amine BOUABBAS rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 8	pouvoirs
Pour :	23	dont 7	pouvoirs
Contre :	5 (Les Républicains/UDI-MODEM)	dont 1	pouvoir

- **Projet de délibération 2016 DU 230**

Délimitation de trois parcelles appartenant au domaine public communal 14 rue Jules Guesde, 9/P et 11/P rue du Texel (14^e)

Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Cette délibération concerne la délimitation de trois parcelles appartenant au domaine public communal 14 rue Jules Guesde et rue du Texel. Cette parcelle devrait accueillir sous peu un projet de la SOFERIM comportant des logements et des hôtels.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 231

2016 DU 230 Délimitation de trois parcelles appartenant au domaine public communal 14 rue Jules Guesde, 9/P et 11/P rue du Texel (14^e)

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DPA 74**
Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) -Signature de l'avenant n°2

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Dans le cadre du Plan Climat Énergie, adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 1^{er} octobre 2007, et dont l'actualisation a également été adoptée à l'unanimité du Conseil de Paris le 11 décembre 2012, la Ville de Paris s'est engagée notamment à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de son administration de 30 % à l'échéance 2020 par rapport à 2004. Pour atteindre ces objectifs, la Ville a adopté un plan d'actions volontaristes détaillées dans le Carnet de l'Administration, au nombre desquelles figure la réhabilitation thermique des 600 écoles parisiennes.

Dans ce cadre, par délibération en date des 14 et 15 novembre 2011, le Conseil de Paris a autorisé la Maire de Paris à signer un contrat de partenariat de performance énergétique relatif à des travaux réalisés dans 100 écoles parisiennes par la société Nov'Écoles Paris. Le contrat a été notifié le 1^{er} décembre 2011 pour une durée de vingt ans.

Des résultats très encourageants sont obtenus sur ces 100 écoles : - 36,4 % pour la consommation d'énergie et - 39,2 % pour les émissions de gaz à effet de serre (au-delà de l'objectif de 30 %).

Cette délibération vise à apporter quelques modifications au contrat passé entre la Ville et Nov'Écoles, via un avenant portant sur les points suivants :

- Apporter une précision sur les modalités de la redevance versée à la société Nov'Écoles, sans incidence sur son montant ;
- Donner plus de souplesse dans l'utilisation du compte de réserve ;
- Passer d'un rapport trimestriel à des rapports hebdomadaires sur les consommations énergétiques durant la saison de chauffe afin d'avoir une analyse plus fine des économies d'énergie réalisées.

M. FERTIER

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces résultats très encourageants. Il était prévu une diminution de 30 %. Or, vous l'avez rappelé, on note une baisse de 36,4 % de la consommation d'énergie et de 39,2 % des émissions de gaz à effet de serre.

Je partage cependant un peu moins votre optimisme au sujet du plan d'action volontariste. Comme vous l'avez rappelé, la Ville de Paris s'était engagée en 2012 à refaire l'intégralité du système de chauffage des 600 écoles à l'horizon 2020. Aujourd'hui, cent écoles ont été rénovées. Malgré ce plan d'action dit « volontariste », cet objectif ne sera pas atteint. C'est d'autant plus regrettable que c'est un cercle vertueux : en effet, cette rénovation entraîne de substantielles économies. Pourquoi ne pas accélérer et rattraper ce retard ?

Deux dernières observations : divers problèmes nous ont été remontés par les personnels en ce qui concerne les modes de chauffage des salles. Certaines ne sont pas chauffées à temps pour accueillir des élèves ou pas assez longtemps pour s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires. Cela mériterait certainement une gestion plus fine des plannings d'occupation. Par ailleurs, pourquoi ne recourt-on

pas plus au chauffage urbain ? Le recours aux énergies fossiles reste en effet aujourd'hui le principal mode de chauffage retenu.

M. LETISSIER

Je vous rejoins tout à fait sur ce que vous dites à propos d'un système de gestion plus fine des consommations énergétiques dans les écoles, en regardant dans le détail la manière d'améliorer les choses. C'est un travail déjà mené par Agnès BERTRAND, en charge des écoles.

En ce qui concerne la question du rythme, une nouvelle tranche de travaux a été lancée en 2016. Il s'agit plutôt de 200 nouvelles écoles. Je peux regarder pourquoi cela ne va pas plus vite et vous apporter des réponses lors de la prochaine séance. Mme BERTRAND ou Mme la Maire souhaitent peut-être ajouter quelque chose ?

Mme BERTRAND

Je voudrais ajouter que dans l'ensemble des programmations prévues pour les prochaines années, des travaux d'isolation, de changement de menuiseries sont prévus régulièrement par la DASCO.

Mme PETIT

Je propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 232

2016 DPA 74 Partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes (CPPEE1) - Signature de l'avenant n°2

M. Florentin LETISSIER rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DAE 213
Subventions (175 000 euros) et conventions avec neuf organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2016

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Il me revient avec plaisir de présenter ce projet de délibération relatif à l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2016, qui consacre deux structures œuvrant dans le 14^e arrondissement : *Biocycles* et *Croix Rouge Insertion - Logis Cité*.

Depuis 2009, la mairie de Paris lance chaque année dans le cadre des Trophée de l'ESS un appel à projets permettant d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées et de soutenir des structures portant des projets à portée sociale et environnementale forte. Depuis le lancement de cet appel à projets, plus de 300 porteuses et porteurs de projet ont témoigné de leur intérêt pour l'ESS, et une cinquantaine a été soutenue.

Pour cette promotion, neuf structures ont été choisies, et se partageront 175 000 euros de subventions. Preuve de la vitalité du 14^e, concernant le développement et le soutien à l'ESS, plusieurs associations du territoire ont été consacrées par le passé : Rejoué, la réserve des Arts... Cette vitalité ne se dément pas pour 2016. Ces victoires sont aussi la marque de l'existence de deux pôles de l'ESS sur notre arrondissement : un pôle à la Porte de Vanves, en lien étroit avec l'équipe de développement local et un second sur le site des Grands Voisins, où est présent *Biocycle*.

La Croix Rouge Insertion - Logis Cité a pour projet d'accompagner les locataires du parc social dans la bonne gestion de leur consommation d'énergie et d'eau. Cette sensibilisation est animée par des personnes en insertion. La subvention proposée est de 19 000 euros.

Biocycle œuvre pour la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cette association fait partie du réseau local et solidaire de lutte contre le gaspillage alimentaire que nous cherchons à lancer avec Catherine CHEVALIER. Ce trophée leur permet d'obtenir 20 000 euros.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 233

2016 DAE 213 Subventions (175 000 euros) et conventions avec neuf organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2016

M. Florentin LETISSIER

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DAE 313
Subventions (509 200 euros) et conventions avec dix-neuf associations œuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Mme CHEVALIER

C'est une subvention qui concerne le gaspillage alimentaire sur tout Paris.

Lors de l'édition 2015 du budget participatif, les Parisiens ont voté pour la mise en place de projets visant à développer l'aide aux personnes en situation de précarité. Dans ce cadre, une enveloppe a été prévue pour intensifier l'aide alimentaire aux personnes démunies, en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En cohérence avec ces différentes démarches, la Ville de Paris a lancé un appel à projets ayant pour objet l'octroi de subventions d'investissement permettant à des associations de s'équiper pour amplifier la ramasse et la redistribution des invendus alimentaires à Paris, afin de venir en aide aux personnes en situation de précarité. Parmi les projets retenus, on distingue d'une part des associations qui ont souhaité s'équiper en matériel frigorifiques afin de pouvoir conserver les

invendus dans de bonnes conditions avant redistribution. Quelques demandes concernent également des travaux dans des cuisines ou leur équipement en matériel afin de pouvoir transformer les invendus et faciliter ainsi leur valorisation. D'autre part, plusieurs demandes concernent l'achat de véhicules.

Voici un descriptif de l'activité et des projets des associations pour le 14^e :

- *Le Marché solidaire*, qui gère une épicerie solidaire ; elle accompagne 153 foyers tout au long de l'année. L'association souhaite proposer davantage de produits issus de ramasses dans l'épicerie, et a besoin pour ce faire d'acquérir du matériel frigorifique. Les produits issus de ramasses sont livrés par des intermédiaires spécialisés (*Biocycle* et *Phénix*). Je vous propose d'attribuer 4000 € à cette association pour l'achat de cet équipement ;
- L'association *Biocycle* effectue des ramasses à vélo dans le Sud de Paris auprès d'une vingtaine de commerces. Afin d'augmenter ses capacités de ramasses, l'association souhaite acquérir deux vélos triporteurs supplémentaires. Je vous propose d'attribuer à cette association 23 500 € pour contribuer à l'achat de cet équipement ;
- *Carrefour 14* qui gère le Centre Social Didot, souhaite équiper la cuisine du centre social pour mettre en place, une fois par semaine, un temps de restauration solidaire, proposant une vingtaine de repas préparés à partir d'invendus ramassés auprès de commerçants du quartier. Je vous propose d'attribuer 3400 € à cette association pour l'achat de l'équipement de la cuisine du centre.
- L'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres gère un espace d'accueil dans le 14^e arrondissement qui reçoit 220 foyers par semaine, à qui elle propose des colis alimentaires. Afin d'augmenter la quantité de produits ramassés et recevoir des invendus, il est proposé d'attribuer 14 000 € à cette association pour contribuer aux travaux dans ce local ;
- L'association *L'Un Est L'Autre*, située à Saint Vincent de Paul, a distribué près de 600 repas à la Villette. Les repas sont cuisinés dans leur local. Cette cuisine nécessite d'être adaptée. Via cette adaptation, l'association prévoit notamment de pouvoir expérimenter la collecte de surplus alimentaire auprès des hôpitaux. Je vous propose d'attribuer 20 000 € à cette association pour contribuer à l'achat de ces équipements.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 234

2016 DAE 313 Subventions (509 200 euros) et conventions avec dix-neuf associations œuvrant à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Mme CHEVALIER rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DEVE 150**
Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Il s'agit d'une délibération pour une proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris. Il existe sur le territoire municipal une douzaine de pigeonniers, dont l'un installé Porte de Vanves. Les pigeonniers sont des outils de régulation des populations de pigeons bisets dont le fonctionnement repose sur la stérilisation d'une partie des œufs, en permettant à cette espèce de nicher et de se fixer dans l'espace prévu. Ils rendent possible le suivi de l'état sanitaire des oiseaux les fréquentant.

Cette étude portera un bilan sur l'évolution des populations sur la ville, des échanges avec les habitants, avec les nourrisseurs. Il y aura un bilan de fonctionnement des pigeonniers, et des propositions sur la suppression ou l'installation de nouveaux pigeonniers.

Cette étude est estimée à 25 000 euros. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

M. FERTIER

Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas vous voler dans les plumes, mais 25 000 euros pour une étude sur les pigeons de Paris ne me semble pas cher.

Mme PETIT

Effectivement, rapporté au nombre de plumes.

Avant de passer la parole à Danièle POURTAUD, je signale la procuration de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à Bertrand LESAIN.

DELIBERATION N° 235

2016 DEVE 150 Proposition de lancement d'une étude sur les pigeonniers de la Ville de Paris

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DAC 724**
Autorisation de signer un contrat de cession de droits d'auteur pour l'œuvre « Mon fils marin » de Chana Orloff

Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

Je suis heureuse de présenter ce soir cette délibération qui marque l'aboutissement de cinq ou six ans d'efforts pour concrétiser le projet d'installation de l'œuvre de Chana Orloff dans le 14^e. Vous le savez, Chana Orloff est l'une des grandes sculptrices de la première moitié du 20^e siècle. D'origine russe, elle est arrivée à Paris en 1912, connaissant le succès dès l'année suivante. Elle s'installe Villa Seurat, dans le 14^e en 1927 ; elle y résidera en alternance avec d'autres pays, jusqu'à sa mort en 1968. Son atelier et son œuvre ont été présentés dans un film que le conseil de quartier Montsouris-Dareau a fait réaliser en 2009. Ses petits-enfants ont souhaité offrir à la Ville les droits de reproduction d'une œuvre de leur grand-mère. Le choix s'est porté sur une statue appelée « *Mon fils marin* », dont l'original est en pierre. Ce sera un tirage en bronze, dont la fonte sera financée par le conseil de quartier. Cette statue sera prochainement érigée sur la place des Droits de l'Enfant, à l'angle des rues d'Alésia, Tombe-Issore et Sarrette.

Cette délibération finalise la cession des droits d'auteur et de reproduction de l'œuvre à la Ville. La mise en place du projet technique a demandé cinq ans d'effort, mais nous touchons au but, et sous réserve des calages d'agenda, nous devrions installer et inaugurer cette statue début décembre.

Je signale, pour ceux qui voudraient découvrir davantage l'œuvre de Chana Orloff, que son atelier de la Villa Seurat se visite toute l'année sur rendez-vous ou pendant les journées du patrimoine. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci Danièle. Merci au conseil de quartier. Cela a demandé un temps certain.

Mme POURTAUD

Cinq, six ans. C'est l'apprentissage de la patience.

Mme PETIT

Et de la persévérance. Merci à tous. Je propose peut-être un traitement anti-pigeons sur cette future statue.

M. FERTIER

L'idée est prise, tant pis... Quand assisterons-nous à l'inauguration de cette statue ?

Mme POURTAUD

J'indiquais à l'instant que sous réserve des calages d'agenda, nous devrions pouvoir le faire début décembre.

M. FERTIER

La statue est-elle déjà coulée ?

Mme POURTAUD

Non, elle est en cours de fonte.

M. FERTIER

Ce sera début décembre 2016 ?

Mme POURTAUD

Tout à fait. Il faut y croire. Soyons optimistes.

Mme PETIT

Je sou mets au vote cette délibération.

DELIBERATION N° 236

2016 DAC 724 Autorisation de signer un contrat de cession de droits d'auteur pour l'œuvre « Mon fils marin » de Chana Orloff

Mme POURTAUD rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DAE 388
Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - prolongation de trois mois du contrat de délégation de service public

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je me passe la parole pour la délibération qui consiste à prolonger de trois mois le contrat de délégation de service public pour la gestion du Marché aux puces de la Porte de Vanves, à savoir jusqu'au 31 mars 2017. Cette procédure de renouvellement a été initiée en vertu d'une délibération que nous avons votée en mars dernier. Plusieurs réflexions ont été engagées afin d'améliorer le fonctionnement de ce marché, pour mieux cibler les attentes de la Ville, et pour définir ce que nous attendons des futurs candidats, à savoir les objectifs auxquels ils devront répondre sur l'attractivité et la mise en valeur des puces de la Porte de Vanves. Ce lieu a une spécificité : le square des artistes, situé le long de l'école Maurice d'Ocagne. Il connaît des soucis de propreté et d'environnement. Des questions se posent également sur les vendeurs à la sauvette.

Les délégations de service public sont des procédures assez lourdes, et demandent du temps pour être menées à bien et pour intégrer nos demandes ; nous vous proposons donc une prolongation de trois mois du contrat actuel.

J'excuse à nouveau Cyril MOURIN qui est absent pour raisons de santé.

M. LESAIN

Nous nous abstenons sur cette délibération, comme nous le faisons systématiquement lorsqu'au bout d'une délégation de service public de cinq ans, nous nous rendons compte qu'il manque quelques mois pour en tirer les conclusions. La bonne gestion publique voudrait que cela se prépare en amont et que l'on puisse respecter les délais fixés par les délégations de service public.

Mme PETIT

Je vous propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 237

2016 DAE 388 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - prolongation de trois mois du contrat de délégation de service public

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 8	pouvoirs
Pour :	22	dont 7	pouvoirs
Contre :		dont	pouvoirs
Abstentions :	6 LR/UDI MODEM /P. VIRY dont 1 pouvoir		

- Projet de délibération 2016 DVD 106
Stations-service. Transfert de l'activité commerciale à Total Marketing France

Rapporteure : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Merci Mme la Maire, même si cela ne m'enchanté pas.

La Ville de Paris a confié à la société TOTAL Marketing Services, dans le cadre de contrats de concession, la gestion des stations-service situées dans les parcs de stationnements George V, Malesherbes-Anjou et Porte d'Orléans.

Par courrier en date du 6 mars 2015, la société Total Marketing Services a requis l'agrément de la Ville de Paris, pour le transfert des contrats cités ci-dessus à sa filiale Total Marketing France. À l'occasion d'une réunion qui s'est tenue le 26 avril 2015, la Ville de Paris a fait savoir qu'elle ne s'opposait pas à cette opération ; il s'agit de l'avenant n°7 à la convention du 22 octobre 1968 relative à la concession de la station-service située dans le parc de stationnement Porte d'Orléans.

Je vous demande d'en délibérer.

Mme PETIT

Y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 238

2016 DVD 106 Stations-service. Transfert de l'activité commerciale à Total Marketing France

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 8	pouvoirs
Pour :	28	dont 8	pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DASES 338-G
Subventions (793 032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

Mme PETIT

Il n'y aura pas de vote, car il s'agit d'une délibération du département.

M. LIEBAULT

Tout le monde ne connaît pas la notion de maraudes ; ce sont des équipes de bénévoles ou de professionnels qui vont auprès des personnes sans domicile pour les écouter, les soutenir et les orienter. Cette délibération vise en premier lieu à subventionner les maraudes au titre d'interventions sociales et spécialisées, à savoir des maraudes dont la mission est d'évaluer et orienter les personnes sans domicile vers un dispositif adapté, dans un projet de sortie de rue. Depuis 2016, le département de Paris a cofinancé ce type de maraudes aux côtés de l'État, d'où cette délibération.

La seule association d'intervention sociale du 14^e est l'association *Les enfants du canal*. Cette délibération vise donc à subventionner leur activité de maraude (soulignons le bilan de 362 sorties en 2015) ainsi que leur activité d'accueil de jour dans un bus à impériale (le bus abri), stationné boulevard Arago les lundis et jeudis. Les maraudes visent aussi à amener les personnes à se rendre dans ce bus abri. Je vous invite à aller à la rencontre des accueillants et des accueillis de ce bus. Cet accueil de jour est un espace apaisé, qui propose un accompagnement aux démarches : accès aux soins, ouverture de droits, recherche d'emploi, orientation vers divers partenaires. Un travailleur social est présent au premier étage du bus. L'originalité du bus abri est due à la présence de personnes anciennement à la rue, que l'on appelle les travailleurs pairs, et qui aident les professionnels dans leur travail.

Il est proposé de subventionner *Les enfants du canal* à hauteur de 41 976 euros pour ses activités dans le 14^e.

Par ailleurs, depuis décembre 2009, il existe à Paris une coordination de maraudes, mise en place par l'État, en lien avec la Ville. L'objectif est de faire coopérer différentes équipes de maraude et d'avoir un interlocuteur privilégié (l'Hôtel de Ville et les arrondissements). Une sectorisation des opérations de maraudes a été mise en place : celle du sud de Paris a été confiée à l'association *Les enfants du canal*. La Ville de Paris a exprimé sa volonté de simplifier le dispositif de coordination en le confiant depuis le 1^{er} septembre dernier à un opérateur unique, le Samu social, dont les coordinateurs par zones géographiques sont désormais issus.

La présente délibération propose donc de subventionner rétroactivement les associations s'occupant précédemment des coordinations par zones pour leur travail, jusqu'à la date du 1^{er} septembre ; cette subvention s'élève pour *Les enfants du canal* à 23 852 euros.

Mme PETIT

Merci Nicolas. Sylvie LEKIN.

Mme LEKIN

Je voudrais dire que je suis ravie que le budget participatif de la Ville de Paris ait choisi des abris pour SDF ; en effet, malgré l'excellent travail fourni par les associations, on constate dans le 14^e que les maraudes et le travail des associations ne suffisent pas. Il faut absolument donner un abri décent à ces personnes.

M. LESAIN

Je voudrais d'abord nous associer à la remarque de Sylvie LEKIN. Par ailleurs, je m'interroge sur le niveau de présence de l'association *Les enfants du canal* ; le dossier qui nous a été distribué nous indique en effet que ce bus, qui ne traitait jusqu'à présent que du 14^e, allait désormais passer la moitié de son temps dans le 8^e. Une intervention complémentaire est-elle envisagée ?

Nicolas LIEBAULT a répondu en partie : l'intervention de l'association *Aurore* sur la zone Montparnasse concerne-t-elle la zone située dans le 14^e ? Je pense notamment, comme bon nombre de riverains, à la rue Émile Richard.

Mme PETIT

Le vote parisien sur les « sans-abri » et sur les dispositifs d'aide supplémentaire s'appliquera sur l'ensemble du territoire parisien.

M. LIEBAULT

La rue Émile Richard se situe dans le périmètre de maraude de l'association *Les enfants du canal*. Je n'en ai pas parlé : une évacuation a eu lieu ce matin en ma présence, ainsi qu'en leur présence, pour l'accompagnement social.

J'ai parlé des interventions dans le 14^e de l'association *Les enfants du canal*, mais ils interviennent aussi dans d'autres arrondissements. Le bus abri est stationné les lundis et jeudis boulevard Arago, et dans le 8^e les mardis et vendredis.

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote. Je passe la parole à Cédric GRUNENWALD.

**- Projet de délibération 2016 DPP 8
Subventions (149 295 euros) et conventions à 34 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016**

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

C'est une subvention récurrente que nous avons l'habitude de voter tous les ans. Ce dispositif Ville Vie Vacances bénéficie à des jeunes qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Cela regroupe différentes politiques sectorielles ; celle que je vous présente est celle de la DPSP (le titre comporte une erreur : nous n'avons pas encore intégré le sigle de la DPSP, nouvelle direction issue de la réforme de septembre dernier).

Il s'agit de deux associations dans le 14^e, avec quatre projets, dont Florimont, avec trois projets. Je souhaite souligner son rôle essentiel dans le quartier Pernety. Je note également la spécificité de cette année : l'élargissement aux périodes en dehors des vacances scolaires, et notamment dès le mois de juin, ce qui était positif pour que les jeunes ne se retrouvent pas dans la rue.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Je passe au vote.

DELIBERATION N° 239

2016 DPP 8 Subventions (149 295 euros) et conventions à 34 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2016

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	28	dont 8	pouvoirs
Pour :	28	dont 8	pouvoirs

- 2016 DPA 88

**Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les opérations d'équipements publics
- Année 2015**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

En l'absence d'Élisabeth GUY-DUBOIS qui est en déplacement professionnel, je prends à nouveau la parole. Il s'agit d'une délibération de la DPA ; en effet, pour un certain nombre de grands projets, nous passons des délibérations globales, qui autorisent la Maire de Paris à prendre des décisions permettant la réalisation de ces programmes au tout début de la procédure, sans repasser devant les conseils d'arrondissement et le Conseil de Paris.

Trois programmes concernent le 14^e arrondissement : le projet du conservatoire, le projet de la nouvelle piscine Élisabeth et le projet du musée de la Libération et de la nouvelle entrée des Catacombes. Afin d'assurer une transparence parfaite, une communication annuelle reprend les éléments de calendrier, les éléments budgétaires et les procédures. Ces délibérations prises en début de projet peuvent concerner les marchés de travaux, la maîtrise d'œuvre et les différentes étapes. Ce bilan annuel est présenté en conseil d'arrondissement.

En ce qui concerne le musée de la Libération et la nouvelle entrée des Catacombes, nous avons fait une présentation publique du projet qui va concerner les deux pavillons Ledoux. Les architectes et le paysagiste ont été retenus. Le début des travaux est prévu juste avant l'été. Après les élections, nous ferons une nouvelle réunion publique de présentation du projet à l'ensemble du quartier et à l'arrondissement. Une partie importante des travaux commencera pendant l'été. Un avant-projet détaillé avait été rendu fin février ; la notification des marchés de travaux est prévue pour avril 2017. Le site sera libéré entre janvier et avril. Les travaux débiteront en juin 2017, pour une livraison en mars 2019 et une ouverture au public le 25 août 2019. Le coût de l'opération s'élevait à plus de 14 millions d'euros, en phase 1. Après les premiers projets rendus par les architectes, ce coût a été porté à 17 millions.

La délibération concerne également le conservatoire et les bureaux de l'impasse Vandal. De nombreuses discussions sont encore en cours sur la faisabilité ; nous avons arbitré en faveur de l'étude de l'installation sur cette parcelle du conservatoire et de l'immeuble du Nouveau Paris solidaire, c'est-à-dire du regroupement des services sociaux ; l'architecte a été retenu (marché de maîtrise d'œuvre notifié le 8 janvier 2016). Nous reviendrons vers les riverains avant la fin de l'année afin de faire un point définitif et complet sur cette opération et sur la manière dont nous allons avancer. Je rappelle que le coût global s'élève à 23 millions d'euros, si nous retenons le regroupement des services sociaux, le conservatoire représentant à lui seul 15 millions d'euros. Nous espérons déposer rapidement le permis ; nous avons rencontré les riverains avant le dépôt du permis. Nous faisons en sorte que cette opération ne prenne désormais plus de retard.

La dernière opération qui a fait l'objet d'une délibération globale concerne la construction d'une nouvelle piscine au centre sportif Élisabeth, ainsi que la réalisation d'un nouveau boulodrome sur le versant est du centre sportif, pour libérer la place et construire le nouveau bassin. C'est un engagement fort de cette mandature, comme les deux autres projets. Cette nouvelle piscine, qui comprendra deux bassins, s'inscrit dans le cadre du plan *Nager à Paris*. La délibération que nous avons passée permettait à la maire de lancer toutes les procédures pour retenir l'architecte et le mode de gestion de ce futur établissement. Le calendrier est là aussi respecté. Une réunion publique aura lieu le 1^{er} décembre dans le stade du centre sportif afin de présenter l'architecte, son équipe et son projet, suite au jury de concours tenu en juin. Nous lancerons ensuite les marchés de travaux. Les travaux de transfert du boulodrome commencent dès maintenant, l'ouverture au public étant prévue au milieu de l'année prochaine. Pour la piscine, la livraison est prévue à l'automne 2019. Je rappelle que le coût global s'élève à 19 millions.

Ces trois projets faisaient partie de nos engagements et du Plan d'Investissement de la mandature. Ils sont tous en route.

Avez-vous des questions sur cette délibération ?

M. LESAIN

Ce n'est pas une délibération.

Mme PETIT

C'est une communication, en effet.

- Projet de délibération 2016 DFPE 164

Subventions (1 616 232 euros) et avenants avec l'association Croix Rouge Française (14^e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Ce sont des délibérations récurrentes. Je propose de ne pas trop nous y attarder. La subvention globale s'élève à 1 616 232 euros pour l'ensemble des établissements, et à 352 399 euros pour le 14^e.

DELIBERATION N° 240

2016 DFPE 164 Subventions (1 616 232 euros) et avenants avec l'association Croix Rouge Française (14^e) pour ses sept établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 9 pouvoirs
Pour : 28 dont 9 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DFPE 171

Subventions (2 306 024 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) (ex. ONCP) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Même délibération pour la Fondation Léopold Bellan, et ses huit établissements d'accueil de la petite enfance : la subvention globale s'élève à 2 306 024 euros. Pour le 14^e, elle s'élève à 227 300 euros, pour la crèche collective située rue du Moulin Vert.

DELIBERATION N ° 241

2016 DFPE 171 Subventions (2 306 024 euros) et avenants à la Fondation Léopold Bellan (8^e) (ex. ONCP) pour ses huit établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 9 pouvoirs
Pour : 28 dont 9 pouvoirs

- **Projet de délibération 2016 DFPE 190**

Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 14^e et 20^e arrondissements de Paris

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je termine sur les questions de petite enfance, avec la délibération que nous avons ajoutée à l'ordre du jour, qui concerne la future crèche du boulevard Jourdan. Elle sera située dans le programme Projet Logis Transport Paris Habitat au-dessus du centre de bus et comprendra 96 berceaux. Cette délibération vise à lancer les marchés publics pour l'obtention d'un gestionnaire. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2017.

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N ° 242

2016 DFPE 190 Gestion et exploitation de deux établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans les 14^e et 20^e arrondissements de Paris

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 9 pouvoirs
Pour : 28 dont 9 pouvoirs

- Projet de délibération 2016 DILT 30
Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je pense qu'il y aura unanimité sur la dernière délibération, qui concerne la convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement.

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 243

2016 DILT 30 Convention d'occupation domaniale pour l'installation, l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et les sites administratifs de la Ville de Paris

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 28 dont 9 pouvoirs
Pour : 28 dont 9 pouvoirs

Questions Orales à la Maire d'arrondissement

Q14 2016 17 Question posée par Stéphane Fertier, conseiller d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative à l'accès nord de la station de RER Cité Universitaire

M. FERTIER

Le 13 octobre 2015, vous avez organisé une réunion publique sur le thème de « l'accès à la station RER Cité universitaire », ayant fortement mobilisé la population.

Au cours de cette réunion, vous avez pris la décision de suspendre le projet d'aménagement du sud de la station RER Cité Universitaire prévu pour 2020 pour répondre à des questions de sécurité, en demandant à la RATP de proposer un projet alternatif prenant en compte un aménagement, même allégé, d'un accès nord.

Le principe d'une nouvelle réunion publique entre les différentes parties prenantes et notamment le STIF, fut également annoncé. Un an s'est écoulé depuis sans que le conseil d'arrondissement ou même les riverains concernés par ce projet d'aménagement n'aient été avisés de la moindre initiative, contrairement aux engagements pris.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mme la Maire, de bien vouloir nous préciser :

- 1) quel est l'état d'avancement du projet alternatif de la RATP prenant en compte un aménagement même allégé d'un accès nord ;
- 2) quelles sont les initiatives prises auprès du STIF à ce sujet ;
- 3) dans quel délai la prochaine réunion publique aura lieu.

Mme PETIT

Je m'étais en effet engagée à revenir sur cette réalisation d'un accès nord à la station Cité Universitaire. Nous en avons fait la demande auprès de la RATP et du STIF. Depuis, la RATP finalise une étude d'opportunité sur l'aménagement d'un accès nord à la gare. Nous n'avons pas encore eu le détail de cette étude, mais Christophe NAJDOVSKY et moi-même avons rendez-vous en novembre avec le STIF et la RATP pour qu'elle nous soit présentée. Nous avons d'ailleurs relancé la RATP plusieurs fois avant l'été pour qu'elle accélère le rendu de cette étude. Le comité directeur STIF a donc décidé que la reprise d'étude de faisabilité sur un éventuel accès nord ne devait pas retarder le projet côté sud ; en effet, c'était qui était retenu dans le cadre du schéma directeur d'aménagement de la ligne B du RER. Pour autant, cette étude de faisabilité est bien en cours et dès que j'en aurai connaissance, le STIF et la RATP, comme nous leur avons demandé, reviendront devant les habitants pour présenter cette étude. (La gouvernance change, mais les décisions ne changent pas). Nous allons nous appuyer sur la mobilisation des habitants pour continuer à dire que cet accès est parfaitement justifié, même avec quelque chose de plus léger que la fameuse passerelle dont nous avons parlé pendant à peu près 17 ans.

M. FERTIER

Le STIF sera mis à contribution, mais c'est la RATP qui constitue l'élément bloquant dans ce dossier.

Est-ce une étude de faisabilité ou d'opportunité ? Ce n'est pas exactement la même chose. La RATP essaie de nous vendre son étude d'opportunité depuis des années sur la base d'éléments contestables et en affirmant ne pas avoir besoin d'un accès nord. Ce n'est pas vraiment ce que vous aviez demandé : vous aviez demandé une étude de faisabilité sur un mode allégé.

Mme PETIT

C'est une étude d'opportunité. L'engagement que j'avais pris en tant que maire était de faire avancer en toute transparence et de poursuivre la mobilisation sur ce sujet. Vous avez dit que j'avais arrêté les travaux de l'accès sud. Ce n'est pas moi ; ce sont la RATP et le STIF qui ont pris la décision de poursuivre les travaux sur l'accès sud tels qu'ils avaient été prévus et présentés aux habitants. Nous avons demandé, à budget constant, qu'ils étudient un aménagement de l'accès sud pour de vraies questions de sécurité, et un aménagement de l'accès nord plus léger, puisque le côté accessibilité PMR était assuré sur la partie sud. Nous en sommes là ; nous nous reverrons en novembre lors de la réunion de travail. Ce sont le STIF et la RATP qui présenteront conjointement aux habitants ce qui est légitimement dû aux habitants. J'espère que nous irons dans le bon sens suite à cette étude d'opportunité.

Q14 2016 18 Question posée par Bertrand Lesain, conseiller d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative au maintien et à l'extension de la Fondation Cartier dans le 14^e arrondissement

M. LESAIN

Il s'agit d'une question sur le maintien et l'extension de la Fondation dans le 14^e arrondissement.

Le 14 mars 2016, nous vous avons interrogée, Madame la Maire, sur l'avancée et l'aboutissement des négociations conduites auprès de la Fondation Cartier. Rappelons en effet qu'en mars 2014, vous vous étiez « *engagée solennellement sur son maintien et son développement sur son site actuel* », comme vous l'indiquiez au journal *Le Monde*. Vous aviez alors confirmé que les négociations en question étaient au point mort, dans la mesure où les propositions qui avaient pu être faites à la Fondation

Cartier ne correspondaient absolument pas aux demandes que celle-ci avait pu exprimer et développer depuis plusieurs années auprès de la mairie de Paris. Il nous avait été néanmoins indiqué en séance que la mairie de Paris continuait à négocier avec la Fondation Cartier, et nous avons demandé à être régulièrement informés du déroulement de ces échanges. Cela n'a malheureusement pas été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Dans la mesure où six mois se sont écoulés depuis, et que le projet d'aménagement du quartier Saint-Vincent-de-Paul a continué à avancer à marche forcée, un point d'étape s'impose. Nous vous demandons où en sont les échanges avec la Fondation Cartier, que vous nous indiquiez vouloir poursuivre, et, dans l'hypothèse malheureuse où la mairie de Paris ne reviendrait pas à des propositions plus acceptables, quelles sont les solutions actuellement explorées pour exploiter les espaces initialement fléchés pour l'extension de la Fondation Cartier.

Mme PETIT

Merci pour cette question. Nous vous avons tenus au courant. En effet, nous avons réuni le comité de concertation du futur quartier Saint-Vincent-de-Paul juste après les dernières vacances de printemps. Vous avez eu connaissance de la décision de la Fondation Cartier de ne pas s'étendre sur le site. Je vous laisse à vos propos, mais vous retraduisez un peu trop les miens ; vous aviez noté à l'époque que la mairie de Paris et la maire du 14^e donnaient un ultimatum à la Fondation Cartier. Or, nous avons seulement dit, à une table de discussion avec la Fondation, que nous ne reculerions pas notre agenda et que nous étions allés au bout des échanges possibles à cette étape et avec nos interlocuteurs, que nous avons tout un quartier à aménager et qu'il fallait donc que nous continuions à progresser. C'est ce que nous avons fait. Je rappelle que nos demandes à la fondation Cartier étaient très simples ; elles sont d'ailleurs également portées par les habitants : toutes les hypothèses de travail ont été données à la Fondation sur une extension possible dans le quartier. Cela a été présenté publiquement après avoir été présenté à la Fondation Cartier et à Jean NOUVEL. Nous avons cependant posé quelques conditions : en premier lieu, une ouverture de la Fondation et sa possible extension sur l'ensemble du quartier, et non pas un parc privé à l'intérieur de Saint-Vincent-de-Paul. Nous avons également suggéré que la Fondation Cartier puisse installer des œuvres d'art dans l'espace public et qu'un véritable partenariat soit engagé de manière pérenne. Jusqu'au printemps dernier, la décision de la Fondation Cartier transmise à la Maire de Paris, était de ne pas s'étendre. Nous n'avions pas d'idée précise sur leur intention de rester dans leur bâtiment historique du boulevard Raspail. Au cours de l'été, nous avons fait la connaissance de Cyril VIGNERON, qui a pris la tête de Cartier. Il a pu rencontrer Jean-Louis MISSIKA, ce dernier ayant accueilli rapidement et favorablement cette proposition de rencontre, en maintenant les principes et les demandes de la Ville. Il a été dit à la Ville que la Fondation Cartier ne quitterait pas le 14^e arrondissement et resterait dans ses bâtiments du Boulevard Raspail. C'est donc une bonne nouvelle. Par ailleurs, ils ont précisé qu'ils étudiaient toujours un projet d'extension dans Paris, pas forcément sur le quartier Saint-Vincent-de-Paul -sans toutefois l'exclure- et qu'ils s'intéressaient énormément au projet Saint-Vincent-de-Paul tel qu'il se dessinait. Ils souhaitent étudier la façon de s'insérer dans cette dynamique, y compris la possibilité d'ouvrir le mur qui sépare les deux parcelles (de la Fondation Cartier et du futur écoquartier Saint-Vincent-de-Paul). Ils sont d'accord pour étudier la possibilité d'installer des œuvres sur l'espace public et éventuellement de répondre, le moment venu, à l'appel à projet d'occupation du nouveau lieu culturel, les fameuses CINASPIC, prévues avenue Denfert-Rochereau, là où nous nous étions arrêtés avec nos interlocuteurs précédents. Le dialogue se poursuit ; nous avons raison de maintenir ces principes d'aménagement, dans une manière de concevoir la Ville qui nous paraissait intéressante. Jean-Louis MISSIKA, moi-même, et l'équipe sommes ravis que le dialogue se poursuive sur ces bases, portées par les habitants, et nous continuerons à le mener dans un esprit constructif et ouvert.

M. LESAIN

Je vous remercie. Ce sont des informations intéressantes, qui corroborent les échos que nous avons sur cette nouvelle direction de la Fondation Cartier. Nous nous en réjouissons, même si nous espérons que ce développement et cette nouvelle implantation officielle se fasse bien dans le 14^e, et que d'autres lieux portés par la Fondation ne rejoignent pas d'autres arrondissements de Paris, là où ils auraient pu rester (ce que Pascal CHERKI définissait comme son musée d'arrondissement).

Mme PETIT

Décidément, vous aimez citer M. CHERKI à chaque conseil d'arrondissement. Si nous accueillons sur le CINASPIC un autre acteur équivalent à la Fondation Cartier, ce sera pour l'attractivité du 14^e quelque chose de très positif.

Vous n'avez pas reconnu que j'avais raison, mais je ne vous en veux pas. Ce n'est pas grave.

M. LESAIN

Vous pouvez aussi reconnaître que nous avons eu raison d'insister.

Mme PETIT

Nous avons eu raison d'insister sur nos bases, pas sur les vôtres.

Je passe la parole à Mme DAUCHEZ sur le 47 Losserand et le 130 Château d'Eau.

Q14 2016 19 Question posée par Marie-Laure Dauchez, conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative aux projets de réaménagement de l'ancien hôtel Pernety au 47 rue Raymond Losserand et de la parcelle du 130 rue du Château

Mme DAUCHEZ

Merci Mme la Maire.

Mme DAUCHEZ

Le 4 octobre dernier, une réunion publique s'est tenue à l'intention des riverains de la rue du Château et de la rue Raymond Losserand afin de leur annoncer la nature des projets de rénovation des bâtiments du 47 rue Raymond Losserand et de la parcelle du 130 rue du Château.

Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont provoqué de très vives interrogations et réactions chez les riverains, compte tenu de la nature des travaux envisagés :

- L'absence de solution pérenne apportée à un problème qui dure depuis de nombreuses années, à savoir les nuisances occasionnées par les livraisons d'une grande surface alimentaire au niveau du 130 rue du Château ;
- L'inquiétude quant au projet de réaménagement de l'ancien hôtel Pernety, 47 rue Raymond Losserand, et notamment des constructions donnant sur l'arrière de la passerelle et créant des nuisances nouvelles et durables pour les habitants de plusieurs immeubles limitrophes situés rue du Château.

C'est pourquoi nous vous demandons, Mme la Maire de préciser :

- Ce que vous comptez concrètement mettre enfin en œuvre concernant le solutionnement des problèmes de livraison du magasin Franprix ;
- Comment comptez-vous obtenir l'amendement du projet architectural du 47 rue Raymond Losserand, afin notamment d'empêcher la construction d'un mur aveugle de grande hauteur qui viendrait complètement occulter la lumière naturelle dont bénéficient les immeubles voisins.

Mme PETIT

Il est vraiment dommage que vous ne soyez pas venue à la réunion du 4 octobre dernier, qui était l'une des rencontres organisées en direction des riverains les plus proches de ces deux opérations. Toutes les réponses ont été apportées lors de cette soirée. Je vais vous les redonner. Nous avons imposé aux opérateurs de nombreuses réunions avec les riverains depuis plusieurs mois. Avant cette

nouvelle réunion, ces opérations avaient connu de nombreuses évolutions tenant compte des demandes des riverains.

La parcelle du 130 Château appartient à la même unité foncière que le Franprix situé au 53 rue Raymond Losserand. Elle sert depuis de nombreuses années d'aire de stockage « sauvage » du Franprix, ce qui n'est pas satisfaisant. Le projet se développe sur la totalité de l'unité foncière, comprenant la création de 35 logements : 50 % de logements sociaux et 50 % de logements libres. Il prévoit également la conservation de la surface commerciale du Franprix et l'aménagement (qui a valu de nombreuses réunions de travail avec les riverains) d'un nouvel espace de livraison, au 130 Château, avec une zone de déchargement et une galerie en sous-sol.

La création de cette zone permet de limiter les nuisances liées aux livraisons qui ne peuvent techniquement pas se faire sur la parcelle, puisque les camions de livraison ne peuvent pas tourner. Des aménagements supplémentaires par rapport au projet initial ont donc été prévus. Il a également été convenu avec les riverains qu'il était nécessaire que le Franprix organise ses livraisons en partage avec la rue du Château et la rue Raymond Losserand. Nous avons dit aux riverains de la rue du Château qui voulaient que l'ensemble des livraisons se fassent sur la rue Raymond Losserand que l'on ne pouvait pas faire cela. Nous envisageons plutôt un partage de la livraison sur ces deux rues. Nous avons expliqué et présenté aux riverains le 4 octobre que nous allions faire la démarche auprès de la Préfecture pour que la place des transports de fonds (actuellement devant le Franprix côté Losserand) puisse devenir une réelle place de livraison. En parallèle, nous avons demandé à la Direction de la Voirie de vérifier si le linéaire de la place de livraison côté Losserand était compatible avec la densité commerciale. Nous avons prévu de rencontrer Franprix pour marteler un certain nombre de messages et lui demander de s'engager rapidement sur une amélioration de son travail et de son activité commerciale, mais aussi de s'engager sur des points fermes en direction des riverains, une fois l'aménagement et le projet réalisé. Comme nous l'avons dit, nous associerons à cette rencontre les représentants des riverains.

Concernant l'hôtel situé au 47 Losserand, il s'agit d'un projet dont nous avons eu l'occasion de parler plusieurs fois au sein de ce conseil : une structure d'accueil pour adultes autistes, qui vise à leur faire intégrer les unités de vie et qui s'approche au maximum de logements classiques. La dimension du projet au niveau capacité d'accueil est de 27 logements, qui seront créés par la SIAMP et gérés par l'association AFG autisme. Ce projet correspond parfaitement au cadre réglementaire du Plan local d'Urbanisme, en termes de gabarit et en termes de droit à construire. Il reprend le gabarit de l'hôtel actuel sur une profondeur de 20 mètres et baisse parfois la hauteur des bâtiments situés en fond de parcelle. La construction implique de diriger un mur aveugle en limite séparative au niveau de la cour du 126 Château car réglementairement aucune fenêtre ne peut donner sur cette cour d'immeuble. La distance de ce mur avec les habitations est de 6 mètres, ce qui correspond à la distance minimale reconnue par la jurisprudence en droit de l'urbanisme. Des suggestions ont été proposées par les riverains sur ce mur. Ils nous ont demandé pourquoi nous arbitrions en faveur de ce projet SIAMP tel qu'il est prévu. On ne peut faire autrement en raison des contraintes de sécurité, d'accès pompiers, etc. Ce seront des aménagements végétalisés, des créations de baies opaques en pavés de verre, qui pourraient montrer un effort d'aménagement. Nous avons bien expliqué cela aux riverains ; nous comprenons leur colère et leur désaccord par rapport à ce mur qui sera construit en fond de cour, mais nous leur avons expliqué en toute transparence que nous privilégions l'intérêt général, à savoir la construction de ce foyer d'accueil pour adultes autistes.

Nous nous sommes cependant quittés en bons termes.

Mme DAUCHEZ

Vous ne m'avez pas donné la hauteur du mur.

Mme AUFFRET

Six étages.

Mme PETIT

Le permis sera déposé et instruit. S'il est purgé de tout recours, ce projet se fera.

Qu'auriez-vous dit, Mme DAUCHEZ ? Vous auriez annulé le projet de résidence pour adultes autistes ? Ce genre de décision est très compliqué. Cela se pose à un moment donné vis-à-vis des riverains mitoyens à ce projet.

Je voulais remercier Marianne AUFFRET et Amine BOUABBAS. Marianne a rencontré les riverains des dizaines de fois. Nous leur avons dit au début du lancement de ce projet que nous étions à leur entière disposition pour leur expliquer et voir comment faire évaluer ce projet (quelques améliorations ont déjà été apportées par l'architecte). Cependant, il faut trancher, nous l'avons fait, et je ne préjuge pas des recours qui seront donnés à ce permis.

Mme DAUCHEZ

Si je comprends bien le message, il ne leur reste plus que la voie des recours administratifs.

Mme PETIT

Nous poursuivons le dialogue.

Je passe la parole à Florentin.

Vœux

V14 2016 40 Vœu du groupe écologiste relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile

M. LETISSIER

Depuis 2003, nous avons la chance d'avoir à Paris une charte de téléphonie mobile signée avec les exploitants de réseaux de téléphonie mobile, et leur fixant des normes plus contraignantes que celles adoptées par l'État en matière d'ondes électromagnétiques.

Cette charte est en cours de renégociation et une nouvelle charte va voir le jour à la fin de l'année 2016 ou au début de l'année 2017. Dans le cadre de cette renégociation de la Ville avec les opérateurs de téléphonie mobile, le groupe écologiste souhaite mettre l'accent sur un certain nombre de priorités, pour que cette charte soit encore plus ambitieuse que la précédente.

Nous partons du principe qu'il existe un débat scientifique quant aux risques sanitaires résultant de la pollution électromagnétique, d'autant plus que depuis quelques années s'impose le principe de précaution, mis en avant par les instances internationales comme l'OMS qui classe les ondes électromagnétiques comme cancérigènes possibles. Je rencontre de plus en plus de cas de personnes électrosensibles en permanence ; elles me racontent les impacts que les ondes ont sur elles.

Une loi a été votée récemment, la loi Abeille, qui insiste sur la nécessité de limiter autant que possible l'exposition aux ondes électromagnétiques, et demande de prendre en compte le cas de ces personnes atteintes d'hyper électrosensibilité.

Nous souhaitons que cette renégociation de la charte soit l'occasion de mettre en place une instance indépendante de contrôle et de suivi des ondes électromagnétiques à Paris, qui pourrait s'appeler OndesParis.

C'est pourquoi nous déposons ce vœu (qui est déposé par tous les groupes écologistes dans tous les arrondissements où il y a des groupes écologistes). Nous proposons donc au conseil du 14^e arrondissement les objectifs suivants :

- De tendre vers le seuil maximal d'exposition de la population aux ondes électromagnétiques unique et égal à 0,6 V/m ;
- Que les simulations de champs magnétiques réalisées par les opérateurs sur un site prennent en compte l'ensemble des champs des antennes des autres opérateurs présents sur ce site ;

- Que les dossiers soient beaucoup plus fournis qu'auparavant et que l'on ait davantage de moyens pour informer et concerter avec la population ;

Aller vers une charte plus contraignante serait une avancée importante, même si la Ville de Paris est en avance sur les normes nationales.

Mme PETIT

Merci Florentin. M. FERTIER.

M. FERTIER

Nous sommes sensibles à ce sujet important qui pose de nombreuses questions. Je ne vois pas abordée la question du Wi-Fi (qui concerne des ondes électromagnétiques et qui pourrait donc présenter un danger sur le plan de la santé) dans les parcs de la Ville de Paris. Il me semble que le parc Montsouris, même s'il relève de la gestion de la mairie centrale, est équipé de bornes Wi-Fi. Si vous partagez mes interrogations sur ces bornes (il est bien de s'interroger sur la responsabilité des opérateurs privés, mais il est encore mieux de s'interroger sur ses propres responsabilités), ne pourriez-vous pas ajouter *in fine* un quinzième point concernant des campagnes de mesure dans les parcs de la Ville de Paris équipés de bornes Wi-Fi, en proximité directe avec des personnes ?

M. LETISSIER

La question des ondes Wi-Fi est un problème qui rentre dans le débat dont je parlais tout à l'heure sur la question de la création d'un organisme indépendant de contrôle. Cependant, ce vœu porte plus particulièrement sur une charte négociée avec les opérateurs de téléphonie mobile, par rapport aux antennes de téléphone mobile qu'ils implantent sur les toits de Paris.

Cette question est à prendre en compte, bien évidemment ; elle doit être intégrée dans les débats sur la création de cette future instance. Si vous souhaitez porter cette question, je trouve cela très bien car ce sont des sujets qui touchent la santé environnementale. Cependant, l'objet de ce vœu portant sur les antennes de téléphonie mobile, je ne pense pas qu'il soit pertinent d'y intégrer ce point. Soyons vigilants sur cette question dans les débats des semaines et des mois à venir, et avançons ensemble vers la réalisation de cet observatoire, afin d'avoir une vision globale. Je parlais tout à l'heure des mesures en champs globaux, c'est-à-dire prenant en compte l'intégralité des ondes qui se présentent dans l'espace. La question du Wi-Fi est importante également.

M. FERTIER

J'ai bien compris, mais il est dommage de ne pas en profiter, car je crains que ce ne soit reporté *sine die*, alors qu'il y a dans le parc des promeneurs et de tout jeunes enfants.

M. LETISSIER

Un petit point d'observation : je me réjouis que vous ayez cette position, M. FERTIER. En effet, je siège aux commissions de téléphonie mobile de la Ville de Paris et je remarque souvent que les mairies de droite sont très peu représentées dans cette commission et très peu intéressées à cette question de téléphonie, hormis la mairie du 15^e. Si vous pouviez faire passer le message à vos collègues et les inciter à travailler sur cette question, ce serait très positif.

M. FERTIER

Je ne peux pas m'engager pour mes collègues. Ils sont peut-être électrosensibles et les salles équipées de Wi-Fi.

Mme PETIT

D'autres groupes veulent-ils s'exprimer ?

DELIBERATION N ° 244

V14 2016 40 Vœu du groupe écologiste relatif au renouvellement de la charte parisienne de téléphonie mobile

DELIBERE

Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 9 pouvoirs
Pour : 28 dont 9 pouvoirs

V14 2016 41 Vœu du groupe PCF- Front de gauche relatif à la fermeture de l'hôtel Pullman

Mme CHEVALIER

Considérant que le comité d'entreprise de l'hôtel Pullman Paris Montparnasse a reçu le 6 septembre 2016 une note d'information annonçant la fermeture de l'hôtel au 31 août 2017 pour plus de 36 mois de travaux, prévoyant d'ouvrir le hall de l'hôtel actuel sur le futur centre commercial Gaîté, faisant partie du réaménagement de l'îlot Gaîté ;

Considérant que la mairie du 14^e a rencontré la direction de l'hôtel Pullman et les syndicats afin de suivre les solutions envisagées pour les salariés ;

Considérant que 650 salariés, employés en CDI, sous-traitants, extra, de l'hôtel Pullman, faisant partie du groupe Accor, dont le propriétaire des murs est Unibail-Rodamco, sont directement concernés, et que les premiers départs de salariés sont prévus au printemps 2017 ;

Considérant que la fermeture de l'hôtel Pullman ne peut être considérée comme la réorganisation de l'entreprise nécessaire à la sauvegarde de sa compétitivité, concernant plus précisément les nouvelles dispositions du code du Travail sur le licenciement économique ;

Considérant qu'à ce jour des négociations restent en cours, mais ne prévoient pas de garantie pour chaque salarié le souhaitant de retrouver son poste de travail à la réouverture de l'hôtel ;

Considérant que les accords passés avec Unibail-Rodamco et la mairie de Paris restent certainement nécessaires et pertinents pour engager une rénovation de l'îlot Gaîté, permettant la construction d'une crèche, de 67 logements sociaux et la rénovation de la bibliothèque Vandamme. (Néanmoins le devenir des employés directement impactés par ce projet doit rester une préoccupation principale.)

Le Conseil d'arrondissement du 14^e, sur proposition du groupe PCF-Front de Gauche, émet le vœu que :

- La Maire de Paris porte toute sa vigilance et son attention sur le devenir des salariés, qui vivent une période angoissante et incertaine générée par la fermeture de leur lieu de travail ; ils sont légitimes à s'interroger sur leur avenir ;
- Le groupe Accor puisse mettre en place des propositions de maintien des emplois, pour tous les salariés le souhaitant ;
- Le plan de sauvegarde de l'emploi mis en place dans cette phase de concertation, soit à la hauteur des enjeux, et particulièrement le maintien du lien contractuel entre les salariés et l'hôtel Pullman.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

M. FERTIER

Une explication de vote. Ce vœu est assez surprenant. Il existe quand même des représentants syndicaux, un code du Travail, et le cas échéant des juridictions compétentes en la matière. Je ne vois donc pas pourquoi l'on mettrait à contribution la Maire de Paris, sauf en égard à ses anciennes activités professionnelles. Je ne vois pas en quoi ce vœu pourrait améliorer la situation des salariés dont je comprends tout à fait l'angoisse. Faisons confiance aux partenaires sociaux.

Ce vœu est assez ahurissant, aussi nous nous abstiendrons.

Mme PETIT

D'autres interventions ?

Mme AUFFRET

Effectivement, il existe des juridictions, mais c'est un sujet de territoire. Nous en avons pris connaissance car il s'agissait de suivre le projet Gaîté. Nous avons pu rencontrer à cette occasion les salariés, les délégués du personnel et la direction, non pas dans l'idée de prendre parti ou d'avoir une position de médiation mais de dire que nous serons attentifs parce que c'est un sujet de territoire. Nous sommes attentifs à tout ce qui peut atteindre à l'emploi sur notre territoire même si, de fait, l'arrondissement n'est pas compétent en matière d'emploi. Et pourtant, de manière symbolique, il est convoqué pour se prononcer sur de tels sujets. Il est important que les salariés et les habitants sachent qu'en matière de vigilance leurs élus locaux seront observateurs. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il est important de voter pour cela. Nous regarderons de près ; nous n'écouterons pas juste le discours officiel mais nous irons chercher derrière ce qui se dit. C'est une vigilance à avoir.

M. LIEBAULT

Un point de contexte : votre député-maire de Belfort, a fait apposer une grande banderole « *Sauvons les emplois d'Alsthom* » ; il s'est immiscé dans la vie de l'entreprise, pour défendre son territoire. Pourquoi le conseil d'arrondissement ne pourrait-il pas émettre un vœu sur la préservation de l'emploi ? Ces entreprises sont situées sur un territoire, avec des intérêts du territoire en jeu.

Mme PETIT

Tout à fait. Passons au vote.

DELIBERATION N ° 245

V14 2016 41 Vœu du groupe PCF- Front de gauche relatif à la fermeture de l'hôtel Pullman

DELIBERE

Après discussion le vœu est : adopté à la majorité

Votants :	28	dont 9	pouvoirs
Pour :	22	dont 7	pouvoirs
Contre :	6 LR/UDI-MODEM-Patrick VIRY	dont 2	pouvoirs

Mme PETIT

Je vous remercie. Le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le 28 novembre.

La séance est levée à 23h35.